

1929

Marine.

MM.	MM.
BABIN-CHEVAYE.	DE KERQUEZEC.
BÉNARD (Léonard).	LANGIEN.
BERGON.	LE BAIL.
BIGNON (Paul).	LEMAIRE.
COMTE DE BLOIS.	LÉMERV.
BOIVIN-CHAMPEAUX.	LE TROZDEC.
BRINDEAU.	MARTIN-BINACHON.
BUFOUYT.	PAYS (Jules).
DUPLANTIER.	PERREAU.
EMILE MAGNIEN.	PIERRIN.
EMILE SARI.	MARQUIS DE POMEREC.
FENOUX.	RIO.
FLATSIÈRES.	SAURIN.
FORTIN.	SERVAIN.
GAUDIN DE VILLAIN.	TISSIER.
GIORDAN.	VEYSSIERE.
GIRAUD.	VILLEAULT-DUCHESNOIS.
HA...	

Commission de la Marine

Procès-verbaux des séances de l'année 1929



1^{ère} Séance

Vendredi 25 janvier 1929

La séance est ouverte à 15 heures.

Présents : MM^{rs} de Kerguezec, Magnien, Fortin, Fenoux, Doudouyt, Bergeon, Héry, Pierrin, Lancien, Lémery, Boivin-Champeaux,

I. Présidence du Doyen d'Age

Election du Bureau --

M^r Doudouyt, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence.

Il propose à la Commission de procéder à l'élection de son bureau définitif, et de renouveler sa confiance au bureau sortant. (Approbation unanime)

Le bureau sortant est réélu. Il est ainsi constitué:

Président: M^r de Kerguezec.

Vice-Présidents: MM^{rs} Fenoux et Bergeon.

Secrétaires: MM^{rs} Martin-Binachon, et le Comte de Blois.

II. Présidence de M^r de Kerguezec.

Allocution de M^r le Président.

M^r de Kerguezec prend place au fauteuil de la présidence et remercie la Commission, au nom du bureau tout entier, de la confiance qu'elle lui a renouvelée. La Commission tout entière poursuivra sa tâche, et affirmera cette année encore sa doctrine.

L'organisation de notre flotte pour la sécurité du pays, tel est le but de la Commission. Sans revenir sur le détail de son action,

M. le Président en rappelle seulement l'esprit et la continuité. Et il est assuré que tous les membres de la Commission unissent leurs volontés pour poursuivre cette tâche dans l'intérêt du pays. (Applaudissements).

Tranche du programme naval.

M. Démercy signale qu'il sera prêt à rapporter devant la Commission le projet concernant la tranche du programme naval aussitôt qu'il sera déposé.

La séance est levée à 15 heures 5

=

2^{ème} séance

mercredi 20 février 29

Présidence de M^r de Kerguezec

Présents : M^{rs} : de Kerguezec, Brindeau, Héry, Boiron-Champeaux, Villavet-Duchesnois, Dudouyt, Fortin, Tissier, le comte de Blois, Rio, Léonus Bernard, Martin-Binac'hon, Leimery, Servain-Lanven, Duplaux, Lemarié, Le Troadec, Jordan, Sari, Fenouf.
(Excuse : M^r de Pomeroy.)

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Loi des Cadres de la Marine

M^r Martin-Binac'hon .- La Chambre vient de voter la "loi des cadres" que nous avons longtemps étudiée ici. Après quelques difficultés la Chambre s'est entièrement ralliée au texte que lui transmettait le Sénat.

J'ai eu à ce sujet une conversation avec M^r J. L. Dumesnil, rapporteur du projet devant la Chambre. Notre discussion a porté notamment sur le nombre de vice-amiraux et contre-amiraux dans le corps du génie maritime, sur le corps des professeurs d'hydrographie, et sur la ~~correcte~~ proportion des officiers supérieurs dans le corps des officiers d'hydrographie. M^r J. L. Dumesnil n'a pas maintenu les objections qu'il me présentait, et nous devons nous féliciter de voir le texte du Sénat enfin adopté définitivement.

Je signale seulement à la Commission qu'une erreur typographique a fait supprimer dans l'article 78 du texte définitif le troisième alinéa, alors que l'amendement adopté tendait à supprimer le second. Si nous ne pouvons faire rectifier à l'amiable cette erreur, nous n'aurons qu'à déposer un texte rectificatif.

M^r le Président .- Nous pouvons enregistrer avec satisfaction qu'au cours de la discussion à la Chambre il a été rendu hommage au soin apporté par le Sénat à l'étude et au vote de cette loi importante.

Et les membres de la Commission se sont unanimes, j'en suis sûr, à remercier et féliciter leur rapporteur, M: Martin-Brisachon, qui s'est consacré à l'étude de cette loi avec une compétence et un dévouement qui ne nous ont pas surpris mais auquel je tiens à rendre hommage au nom de la Commission de la Marine tout entière - (Approbaton).

Nomination de M: Lucien Saint à la Résidence Générale du Maroc.

M: le Président. En apprenant la nomination de M: Lucien Saint à la Résidence Générale du Maroc, et me souvenant de l'accueil et de l'appui que nous avons trouvé près de lui lors des voyages de la Commission à Bizerte et en Tunisie, je lui ai adressé, en votre nom à tous un télégramme de félicitations (Approbaton)

En réponse à ce télégramme, j'ai reçu de M: Lucien Saint le télégramme suivant:

"Très sensible à votre télégramme, je remercie vivement la Commission de la Marine de ses aimables félicitations, me souvenant du précieux appui que vous et vos collègues avez bien voulu accorder à la Tunisie à la suite du voyage d'études de 1928. Je vous suis profondément reconnaissant de votre pensée. Sincèrement affectueusement dévoués."

Relations entre la France et l'Amérique du Sud.

M: le Président - Deux nouvelles unités ayant été construites en vue d'asseoir les relations France : Amérique du Sud, j'ai écrit au nom de la Commission à M: le Ministre de la Marine pour lui demander si les dispositions nécessaires avaient été prises pour que ces deux unités nouvelles puissent recevoir

de hydravions. La combinaison de navire et de l'hydravion est en effet d'une utilité capitale, autant en temps de paix qu'éventuellement en temps de guerre.

Inhumation aux Invalides des Officiers généraux de marine

M. le Président - La Commission doit déposer un rapport sur le projet de loi portant que les officiers généraux de marine ayant servi en activité pendant toute la guerre 1914-1918 ou jusqu'à la limite d'âge, et ayant, dans le grade de vice-amiral, commandé en chef devant l'ennemi, soit l'armée navale soit la marine dans la zone des armées du Nord, pourront être inhumés à l'Hotel National des Invalides.

M. le Comte de Blois - Le projet est destiné à compléter un projet analogue concernant les officiers de l'armée de terre. A son origine il y a donc une mesure de justice.

Au reste, peu d'amiraux bénéficieront de cette mesure. Mais au moins le texte permettra d'inhumer aux Invalides l'Amiral Ronach, le chef héroïque de Dixmude. Pour ma part je proposais une modification au texte même du projet, qui permettrait de l'étendre jusqu'à l'Amiral Lacaze qui, lui aussi, a commandé en chef, lorsqu'il était préfet maritime de Toulon.

M. Tisserand Il serait, je crois, trop large d'admettre au bénéfice de ce texte tous les préfets maritimes!

M. le Comte de Blois Le texte dit: "pourront être inhumés". Le ministre choisira. Et d'autre part il me semble trop limitatif de restreindre à la zone de l'Armée du Nord le bénéfice de cette mesure.

M. Lévy Nous pourrions, sans établir un texte impératif, rédiger un texte assez large, et, en reprenant la formule adoptée pour l'armée de terre y ajouter la formule qui permettrait à l'Amiral Ronach d'être inhumé aux Invalides.

M. le Président d'essentiel est que les grands chefs de la marine puissent bénéficier de cet honneur suprême. Ne cherchons pas trop à en faire bénéficier particulièrement tel ou tel d'entre eux.

M. Héry est nommé rapporteur du projet

7

Pêche maritime côtière

M^r Tissier est nommé rapporteur du projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière.

Administrateurs de l'Inscription maritime.

M^r Rio est nommé rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, concernant les administrateurs de l'inscription maritime inscrits au tableau d'avancement lors de la publication du décret du 28 décembre 1925.

Reorganisation des services d'assurance des marins français.

M^r Brindeau - La Commission de la Marine, après avoir examiné le projet de loi portant reorganisation des services d'assurance des marins français avait décidé d'entendre sur ~~celle~~ cette question M^r le Ministre des Travaux Publics et de la Marine Marchande. Cette audition fut ajournée, les Chambres ayant voté dans le Budget ~~une augmentation des pensions des marins~~ une augmentation des pensions des marins. Il fallait donc remanier les chiffres du projet.

Depuis, les intéressés sont impatients de voir enfin aboutir cette réforme. J'ai cru devoir en conséquence écrire à M^r le Ministre pour lui demander si nous pourrions bientôt compter sur sa déclaration. J'ai approché le Ministre, après avoir pris contact avec les syndicats maritimes, s'occupe de rediger les nouveaux articles du projet. L'augmentation récente des retraites des cheminots rend également plus urgente la modification du taux des retraites des marins.

En ce qui concerne les pensions, l'inconvénient est celui-ci: si l'on accepte pour les pensions des marins le taux de base relevé prévu par le projet de loi, il s'ensuivra des répercussions sur tous

les capitaines, et jusqu'aux capitaines au long cours. C'est là une des questions qu'étudie actuellement le Ministre. Par une lettre du 19 février il me fait savoir qu'il sera à la disposition de la Commission dès qu'il aura terminé cette étude. Nous espérons que ce sera prochainement.

Ordre du Mérite Maritime.

M: Brindeau. - Après avoir laissé voter par la Chambre la proposition de loi portant création d'un ordre du mérite maritime, le ~~gouvernement~~ Gouvernement lui a été hostile quand elle est venue devant le Sénat. Après avoir étudié la proposition, nous l'avons donc abandonnée provisoirement. Or j'ai appris au Ministère de la Marine Marchande que l'atmosphère est aujourd'hui plus favorable, et que, dans l'intention d'encourager la profession maritime, le Gouvernement accepterait sans doute que la proposition fût reprise et votée. Ce n'est qu'une nouvelle officieuse, mais vous pouvez espérer que l'ordre du mérite maritime sera créé un jour.

Audition de M: le Ministre de la Marine sur la création du Ministère de l'Air

M: le Président. - La création de Ministère de l'Air a aussitôt ouvert un conflit entre ce nouveau département et ceux de la Guerre et de la Marine. En ce qui concerne la Marine, la situation nous paraît assez grave. Le Ministère de l'Air veut constituer des Stat-Majors, et retirer au Ministère de la Marine 25 cents d'aviation (y compris le poste-avion Beaumont)... On parle de 10 avions qui seraient placés sous les ordres du Ministère de l'Air...

Or, en cas de guerre, le Ministère de l'Air licencierait ce personnel pour le mettre à la disposition de la Marine....

Le Ministère de l'Air promet un galon supplémentaire à tout officier de Marine passant sous les ordres du Ministère de l'Air, et cela par simple décret!

La situation m'a paru nécessiter une audition de M: le Ministre de la Marine sur cette question. Il m'a répondu qu'il ferait préférable

d'attendre que la question des attributions respectives de l'un et l'autre département fut fixée définitivement, et préférable que la Commission entende d'abord le ministre de l'Air, pour connaître ses intentions.

Les observations sont justes. nous procéderons donc ainsi, et nous entendrons donc successivement sur cette question tous les ministres de l'Air et de la Marine.

M: le Comte de Blois. Il est tout à fait impossible que toute la question de l'aéronautique en Corse, par exemple, passe aux mains du ministère de l'Air.

M: Sari. En ce qui concerne la Corse, je signale à la Commission un fait grave. Le Gouvernement ayant voulu établir là-bas une base d'amersage avait pensé l'établir sur un étang que les propriétaires lui ont refusé. L'intérêt des services commerciaux France-Corse pour l'Orient est ainsi gravement compromis. Il me semble qu'une démarche de la Commission de la Marine auprès des propriétaires de l'étang pourrait avoir un heureux résultat, et leur faire comprendre que l'intérêt national doit commander.

M: Lémyer. - D'autant plus que, pratiquement, l'expropriation est presque impossible en Corse.

M: le Président. - Que M: Sari veuille bien établir un projet de lettre dans le sens qu'il indique.

M: Tissier. - Nous pourrions demander à M: le Président du Conseil de ne prendre aucune décision définitive en ce qui concerne le ministère de l'Air avant que la Commission de la Marine n'ait donné son avis ?

M: Lémyer. - C'est bien difficile. Nous pouvons tout au plus émettre un vœu.

Sur la proposition de M: Lémyer, la Commission de la Marine ~~exprime~~ exprime le vœu

qu'aucune décision concernant les rapports du ministère de l'Air et du ministère de la Marine de Guerre ne soit prise avant que les ministres intéressés n'aient été entendus par les Commissions compétentes et ne leur aient exposé les projets de Gouvernement.

Deuxième branche du programme naval.

~~Le~~ M: Lémyer est nommé rapporteur du projet de loi autorisant la

mise en chantier avant le 30 juin 1929 d'unités comprises dans la dernière tranche du programme naval, fixant les annuités à inscrire aux budgets de 1929 à 1933 inclus, et portant ouverture de crédits sur l'exercice 1929 pour la construction desdites unités.

M. Démercy. — La principale question qui se pose, à propos de notre programme naval, concerne la construction du nouveau croiseur allemand l'Esatz Preussen, supérieur à nos croiseurs de 10.000 tonnes, et qui réunit les trois éléments : vitesse, protection et rayon d'action. Nous devons suivre de très près l'évolution des marins étrangers.

M. le Président. — C'est sur cette question que M. le Ministre de la Marine est prêt à être entendu par la Commission. Cette audition pourrait être fixée à mardi prochain.

M. Démercy. — Mon rapport sera prêt pour cette date.

Approvisionnement en huiles lourdes.

M. Démercy. — Je crois que nous pourrions utilement entendre M. le Ministre de la Marine sur la question de nos approvisionnements en huiles lourdes, à l'ordre du jour depuis de longs mois et celle sur laquelle la récente interpellation de Mr. Regnier a rappelé l'attention.

M. le Président. — Il est vrai que, bien que des réservoirs aient été construits (en retard d'ailleurs sur le programme prévu) nous n'avons encore, en cas de guerre que deux mois de provisions en combustibles liquides pour notre flotte. Il nous faudrait au moins six mois d'avance, et la question est grave.

M. Tissier. — Les mêmes questions devraient être posées au Ministre en ce qui concerne la marine marchande.

Code du Travail Maritime . . .

M. Rio donne lecture d'un rapport sur la ^{proposition} ~~projet~~ de loi tendant à modifier l'article 8 de la Loi du 13 décembre 1926 portant Code du Travail Maritime.

Les conclusions du rapport sont adoptées par la Commission.

Navigation côtière

M^r Rio donne lecture d'un rapport sur le projet de loi relatif à la navigation côtière.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La prochaine séance de la Commission est fixée au mardi 26 février pour l'audition de M^r le ministre de la Marine.

La séance est levée à 16 heures 30

=

3^e séance.

mardi 26 février 1929

Présidence de M. de Kerguézec.

Présents: MM^{rs} de Kerguézec, Brindeau, Héry, Cottoli, Dudouyt, de Blois, Bergeon, Jordan, Saurin, Martin-Binacchon, Lancer, Lémery, Rio, Tissier, Boivin-Champeaux, Le Bail, Villault-Duchenois, Vaissières, Le Troadic.
(Excuse: M. de Pomeroy).

La séance est ouverte à 14 heures 45

Deuxième tranche du programme naval.

M. Lémery donne lecture d'un rapport sur le projet de loi autorisant la mise en chantier avant le 30 juin 1929 d'unités ~~comprises~~ comprises dans la deuxième tranche du programme naval, fixant les annuités à inscrire aux budgets de 1929 à 1933 inclus, et portant ouverture de crédits sur l'exercice 1929 pour la construction desdites unités.

M. Tissier. — M. Lémery exprime dans son rapport le vœu que notre effort naval soit également sur notre marine de la Mer du Nord et de la Méditerranée; il me paraît qu'il nous serait difficile de poursuivre avec efficacité ce double effort, et que peut-être il vaudrait mieux choisir entre les deux.

M. Martin-Binacchon. — En Méditerranée, le rôle de notre flotte doit consister surtout à protéger nos transports le cas échéant. Nos gros croiseurs doivent être affectés uniquement à la flotte de l'Atlantique.

M. Héry. — Je retiens du rapport de M. Lémery cette constatation que la tranche de notre programme naval dont il s'agit est inférieure aux conditions normales de notre statut naval. Les nouvelles constructions italiennes et allemandes rendent cette infériorité plus inquiétante que jamais. Nous pouvons nous étourner si à l'heure où l'on nous dit si souvent que notre situation financière est enfin redressée, des dépenses indispensables ne soient pourtant pas assurées. Nous sommes ~~allés~~ tentés de conclure que la situation budgétaire n'est pas si favorable qu'on le proclame.

M. le Président. - Les deux questions posées par les nouvelles constructions allemandes et italiennes sont en effet capitales. Le nouveau croiseur allemand de 10.000 tonnes vient battre en brèche la supériorité de l'Angleterre dans la mer du Nord; quel que soit le danger qui puisse présenter pour nous les "exploratori", italiens, notre effort ne doit pas se borner - et moins que jamais aujourd'hui - à la Méditerranée.

M. Lémyer. - Ce que j'ai voulu marquer dans mon rapport - et j'y reviens encore - c'est la nécessité qui se présente à nous de maintenir aujourd'hui comme par le passé de maintenir notre double et traditionnelle politique navale: entretenu de front la "flotte du Ponant" et la "flotte du Levant".

M. Tisserand. - Nos lourds dépenses unitaires, je le crains, ne nous permettent pas d'entretenir cette double flotte, et je vois plutôt que nous devrions envisager en matière maritime certains sacrifices importants.

M. Martin. Binaison. - Cette question de deux flottes mériterait une discussion plus approfondie. La Méditerranée doit rester libre pour nous, afin que nous assurions nos relations avec notre empire africain. Mais j'estime que ce serait une erreur de suivre la politique italienne de croiseurs rapides. C'est dans l'Océan que nous devons garder nos croiseurs rapides, ces "léviers des mers" comme le Duquesne. Travailler ^{également} pour les deux flottes à la fois me paraît une tâche au dessus de nos forces.

M. Lémyer. - Je ne veux pas dire que nous devrions suivre la même politique navale que l'Italie; j'ai seulement souligné la situation actuelle, et dit qu'il importait de répondre d'une façon quelconque aux nouvelles mesures qui ont été prises par l'Italie.

M. le Comte de Blois. - L'aviation est également de première importance en ce qui concerne les relations Franco-africaines. Aussi serait-il bon que sur cette question de la Méditerranée nous entendions à la fois le bruit de la mer et le bruit de l'air.

Audition de M. le Ministre de la Marine sur le Programme Naval

(de 15 heures 30 à 16 heures 10.)

(se reporter au compte-rendu sténographique)

Inhumation des officiers ^{général} ~~capitaines~~
aux Invalides. —

M^r Heriy dépose et lit un rapport sur le projet de loi portant sur les officiers généraux de marine ayant servi en activité pendant toute la guerre 1914-1918 ou jusqu'à la limite d'âge et ayant, dans le grade de vice-amiral, commandé en chef devant l'ennemi soit l'armée navale, soit la marine dans la zone des armées du Nord, pourront être inhumés à l'hôtel national des Invalides.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Administrateurs de l'Inscription maritime.

M^r Rio donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi concernant les administrateurs de l'inscription maritime inscrits au tableau d'avancement lors de la publication du décret du 28 décembre 1926

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Mission à Bizerte.

M^r Bergeon fait connaître à la Commission que son rapport sur la flottille de Bizerte pourra être lu à la prochaine séance.

La séance est levée à 15 heures 25

—

4^e séance.

Mardi 5 Mars 1929

I. Présidence de M. Fenoux

La séance est ouverte à 14 heures 30

Présents: MM. Bergeon, Brindeau, Herig, Boiron-Champeaux, Lemaire, de Blois, Martin-Binaccha, Rio, Fenoux, Dudouyt, Babin-Chevaye, Lionus, Béhard, Brindeau, Lauceu, Le Troadec.

Constitution d'une Commission de l'air

M. le Président... En vue de la constitution d'une Commission de l'air, la Commission de la Marine doit nommer quatre de ses membres, destinés à faire partie de cette commission.

MM^{rs} Boiron-Champeaux, Bergeon, de Blois, Rio et de Kergrizzeau posent leur candidature.

M. Boiron-Champeaux... Aviateur pendant la guerre, et souvent appelé depuis à prendre la parole comme avocat devant le Conseil d'Etat sur l'application des problèmes du droit à la question nouvelle de la navigation aérienne, je me permets de faire ma candidature, espérant pouvoir rendre des services à la nouvelle commission.

M. Bergeon... Le département des Bouches du Rhône, que je représente, compte plusieurs centres aériens importants: Istres, Berre, Marignane. La Chambre de Commerce de Marseille a le projet de créer un aéroport important pour lequel 300 millions lui seront nécessaires; en soutenant les intérêts dont je suis chargé, devant la nouvelle commission, j'ai le sentiment de pouvoir être utile à la cause de l'aviation nationale.

M. Rio... Il existe un rapport étroit entre l'aviation commerciale et la marine marchande, à laquelle je m'intéresse particulièrement. Cette solidarité ne fera que croître; déjà la collaboration de l'Hydroaéronautique et du bateau raccourcit les voyages, et cette union se développera. E

faudra discuter des contacts de tous sorts avec les compagnies; une certaine latitude de ce genre m'a poussé à me porter candidat.
M. le Comte de Blois. - Membre des commissions de l'Armée et de la Marine, j'ajoutais clairement sur le problème de l'aviation et commun aux deux départements. Mes collègues de la Commission de l'Armée ont bien voulu me demander de poser une candidature devant la Commission de la Marine, et j'en ai fait. J'ai eu l'occasion de parler ici de la défense de la Corse, capitale dans le problème de la Méditerranée; cette défense restera inefficace si l'aviation n'est pas développée; c'est là un des problèmes que j'étudierais tout d'abord. Si je fais partie de la nouvelle Commission.

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 12. Majorité absolue : 7.

Ont obtenu : M. de Kerguezec — 10 voix.

Bergeon — 10 —

Rio — 10 —

Boivin-Champeaux — 9 —

de Blois — 8 —

En conséquence, MM.

de Kerguezec, Bergeon, Rio, Boivin-Champeaux

sont désignés comme les élus de la Commission de la Marine en vue de constituer la nouvelle Commission de l'Air.

Présidence de M. de Kerguezec

M. le Président. - J'ai eu une fort longue conversation avec le ministre de l'Air, et lui ai exprimé les appréhensions de la Commission relatives aux difficultés que pourrait soulever la création de ce nouveau département. Je lui ai dit notamment qu'il nous paraissait dangereux de soustraire l'aviation embarquée au contrôle du ministère de la Marine.

Le ministre de l'Air a pris quelques engagements formels, celui notamment de ne pas ~~se préoccuper~~ prendre en main l'aviation embarquée. Il entend surtout faire porter son effort

sur l'organisation de centres aéronautiques, sur la détermination et la construction de types d'appareils, j'ai pris acte de ces déclarations, et demandé au ministre quand il voudra bien venir devant la Commission. Il a le vif désir, pour sa part, de dissiper les malentendus que la création du nouveau ministère ont fait naître, et croit de volontiers parler de cette question devant la Commission; il m'a demandé un délai de quelques jours pour prendre date; dans ces conditions, nous pouvons prévoir pour bientôt cette entrevue que les deux parties désirent également.

En ce qui concerne la création d'une Commission de l'Air, je crois être d'accord avec ceux de mes collègues qui veulent que la Commission veuille désigner, ~~par~~ en déclarant que toute question intéressant la Marine et qui sera posée devant cette Commission, sera portée par nous - si elle nous sont confiés - devant la Commission de la Marine, et que nous en délibérerons ici avant de la rapporter devant la Commission de l'Air. Ainsi seront réunis tous les garanties nécessaires, et la Commission de l'Air pourra étudier en pleine connaissance de cause les problèmes qui lui seront soumis.

Defence aérienne du port de Marseille. -

M. Bergeron donne lecture d'un rapport rédigé à la suite du voyage d'étude de la Commission en Tunisie, relatif à la défense aérienne du port de Marseille.

Pensions des marins. -

M. Briudeau. Le Ministre du Travail avait l'intention de retirer le projet de loi qui a été déposé, et voté par la Chambre, concernant la réorganisation des services d'assurances des marins français. Un nouveau projet aurait été présenté. Il me paraît qu'il vaut mieux améliorer que refaire, et que nous pourrions entendre ici M. le Ministre, puisque nous avons déjà étudié de près cette question. (Assentiment)

La séance est levée à 15 heures 15.

5^{ème} séancemercredi 13 marsPrésidence de M. de Kerquezec

Présents: M^{rs}: de Kerquezec, Giordan, Tissier, Martin-Binachon, Dudouyt, Le Bail, de Blois, Servain, Bergeon, Suite Magnien, Boivin-Champeaux, Rio, le Troadec.

La séance est ouverte à quinze heures.Magasins à poudres -

M^r Tissier est nommé rapporteur pour avis du projet de loi concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Décorations des réserves de l'armée de mer. -

M^r Martin-Binachon est nommé rapporteur pour avis du projet de loi modifiant la loi du 27 juillet 1923, modifiée le 17 avril 1927, fixant le nombre de décorations attribuées aux réserves de l'armée de mer.

Foyers du marin à Bizerte. -

M^r Giordan donne lecture d'un rapport sur les foyers du marin à Bizerte, rédigé à la suite du voyage de la Commission en Tunisie. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Croiseur porte-avion "Béarn". -

M^r Martin-Binachon donne lecture d'un rapport rédigé à la suite du voyage de la Commission en Tunisie, sur le croiseur porte-avions Béarn.

M^r le Président. - La question de l'efficacité des navires porte-avions est la prave.

Le "Bearn" est trop lent actuellement pour être amené utile à la protection de nos croiseurs rapides. J'ai eu l'occasion de le signaler à la Chambre, comme rapporteur du budget de la marine. On a suivi une mauvaise méthode en utilisant une ancienne coque pour la création du Bearn. Avec les sommes ainsi dépensées on eût pu construire plusieurs porte-avions, plus petits mais plus rapides.

M. Martin-Binacchon. — Je reconnais que le Bearn ne répond pas à ce que nous pouvons attendre de porte-avions. Si j'en ai pas voulu aborder cette question dans mon rapport, c'est qu'elle m'aurait enlevé trop de temps. Il m'a paru préférable d'étudier seulement les avantages et inconvénients du Bearn tel qu'il existe.
Les conclusions du rapport sont adoptées.

Aviation en Tunisie. —

M. Martin-Binacchon donne lecture d'un second rapport rédigé à la suite du voyage de la ~~Commission~~ Commission en Tunisie, sur la situation de l'aviation en Tunisie.

M. le Président. — Un des points importants des problèmes de notre défense en Tunisie, c'est la situation périlleuse de Sfax. La situation géographique de Sfax en fait le lieu inévitable de tout débarquement. Or Sfax n'a que peu de défense; nous n'y entretenons qu'un demi bataillon indigène, privé d'artillerie et d'aviation. Il me semble que la Commission pourrait demander que fussent renforcés les moyens de défense de Sfax.

M. Martin-Binacchon. — En matière d'aviation, je pense qu'il ne serait pas utile d'installer un centre à Sfax. L'aviation de Sousse et celle de Djérba pourraient, le cas échéant, suffire à la défense de Sfax.

M. le Président. — Si même la défense aérienne peut être ainsi assurée, il n'en reste pas moins qu'il faut renforcer à Sfax les éléments de notre défense militaire.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Flottille de la 4^{ème} région

M. Bergeon donne lecture d'un rapport rédigé à la suite du voyage de la Commission à Bizerte, sur la flottille de la quatrième région maritime.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée à 15 heures 45

6^{ème} séance

Vendredi 21 mai 1929

Présidence de M. de Kerquezer

Présents: MM^s de Kerquezer, Tisher, Fenoux, Veysrière, de Blois, Lémery, Sudouyt, Lebart, Léonard Bénéard, Lancelin, Pénin.

La séance est ouverte à quinze heures

Mission en Tunisie.

M. le Président. — Les rapports rédigés par les membres de la Commission à la suite de la mission en Tunisie ont posé une question délicate. Le Ministère de la Marine s'est un peu ému de constater que certains de ces rapports contenaient des indications sur lesquelles le secret doit être gardé. Dans leurs études hi documentées et hi complètes, M^s Bergeon et Babin-Chavaux ont indiqué, le premier l'emplacement des batteries actuelles et des batteries en projet de la défense de Marseille; le second l'emplacement des magasins de munition actuellement en service — et de ceux en projet — à la pyrotechnie de Sidi-Abdallah.

Le Ministère de la Marine a exprimé le désir que ces documentations ne figurent pas dans les exemplaires des rapports ~~qui seront répandus en assez grand nombre.~~ ~~Ces rapports renverraient seulement aux documents qui seront conservés aux Archives de la Commission de la Marine.~~ Il est à entendre que ces précisions seraient comprises dans les exemplaires réservés au Président de la République, au Président du Conseil, au Ministère de la Marine et aux membres du Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

[M. le Commandant Terreaux, assistant à la séance, rappelle les conversations qu'il a eues sur ce point avec le Ministère de la Marine, et insiste sur la nécessité de tenir secrets certains documents. Alors que nous sommes fort mal renseignés sur l'activité italienne, l'Italie se tient à l'affût de tout ce qui se passe chez nous, et est fort bien renseignée.]

La Commission approuve la mesure proposée relative à la rédaction des rapports, et à la conservation de certains documents aux archives de la Commission.

M. le Président donne lecture de l'exposé général qu'il a rédigé en préface aux divers rapports des membres de la Commission.

Un échange de vues suit, entre M. Tissier et M. le Président, au sujet de l'organisation de l'île de Kerkéna, qui, située en face de Ifax servirait inévitablement de base en cas de débarquement étranger, et qu'il importerait d'organiser en base de défense et de protection, ainsi que M. le Président l'a signalé dans son exposé.

Aéronautique

M. Tissier. — Plusieurs membres de la Commission de la Marine appartiennent à la Commission de l'Air récemment créée. Il serait utile de prévoir dès maintenant s'ils pourront s'y exprimer au nom de la Commission de la Marine, ~~et~~ dans quelle mesure.

M. le Président. — Les questions qu'étudiera la Commission de l'Air intéressent la Marine, et nous sommes heureux qu'un certain nombre d'entre vous puissent y apporter leur autorité. Il me semble que, lorsque la Commission de l'Air leur aura confié l'étude des projets intéressant la Marine, ils pourraient nous apporter ici leurs observations et leurs conclusions; la Commission de la Marine serait ainsi régulièrement informée, et suivrait les questions d'aéronautique; et nos collègues pourraient parler avec plus d'autorité devant la Commission de l'Air, s'ils y présenteraient l'opinion même de la Commission de la Marine.

Il en est ainsi décidé.

Audition du Ministre de la Marine.

M. le Président. — M. le Ministre de la Marine, qui vient d'être gravement malade, m'a fait savoir que d'ici peu de semaines il sera en mesure d'être entendu par la Commission de la Marine sur la politique navale de la France et le programme naval.

Arsenaux

M. Lemery fait connaître qu'il est prêt à présenter son rapport sur la proposition de loi déposée le 15 avril 1926, portant fixation et affectation des établissements industriels de la marine militaire.

Il donnera lecture de son rapport lors de la prochaine séance de la Commission, qui se tient au vendredi 7 juin à 16 heures.

La séance est levée à 15 heures 50 minutes.

7^{ème} séancevendredi 7 juin 1929Présidence de M. de Kerquezec

Présents: Mlles: Martin-Binachon, Heriy, de Kerquezec, Bénard, Doudouyt, Lémery,
 Mme Magnien, Fenouy, Tissier, le comte de Blois, Babin-Chevaye, le Bail.

La séance est ouverte à seize heuresArsenaux.

M. Lémery donne lecture de son rapport sur la proposition de loi portant fixation et affectation des établissements industriels de la marine militaire.
 Le rapporteur propose, en conclusion, d'abandonner la proposition de loi, et de déposer une demande de résolution ainsi conçue :

M: Tissier. — Toulon est actuellement menacé par les attaques aériennes; il y aurait peut-être de l'imprudence à rassembler toutes les constructions dans un seul centre. Il serait même peut-être préférable, au lieu d'accroître les chantiers de Toulon, de les réduire peu à peu, pour les transporter dans un lieu mieux protégé, l'étang de Berre par exemple.

M: Lémery. — La question de la défense des arsenaux est hors de ce débat.

M: Martin-Binacchou. — Il est certain qu'il est difficile d'accroître l'activité de Toulon, qui paraît avoir atteint son maximum.

M: Lémery. — La question de la protection devra être étudiée à part, et en effet elle est sérieuse.

M: le Président. — L'organisation des batteries de défense à Toulon et des batteries de D.C.A. est essentielle.

M: le Comte de Blois. — Il me paraît difficile en effet d'accroître l'importance actuelle de Toulon.

M: Martin-Binacchou. — Je tiens à approuver un des points importants du rapport de M: Lémery; il a raison de signaler qu'on devrait confier plus de constructions à l'industrie privée, comme on le fait en Angleterre.

M: le Président. — En effet. Quand on veut démontrer que le prix de revient de nos arsenaux est inférieur à ceux de l'industrie privée, on laisse de côté certains éléments de calcul, qui aboutissent à des chiffres trompeurs.

La Commission approuve le rapport de M: Lémery et l'autorise à déposer le projet de résolution qu'il a rédigé.

Programme naval. —

M: le Président. — Nous pouvons espérer que M: le Ministre de la Marine pourra venir dans les premiers jours de juillet devant la Commission.

~~Notre~~ Notre programme naval est en retard. Le Ministère de la Marine s'en justifie en disant que les conférences de désarmement peuvent influencer sur ~~notre~~ notre programme. Il nous paraît au contraire que les deux questions ne doivent pas être liées, et que le Ministère doit

seulement nous apporter des projets de construction. Je sais que M: le Président de la Commission de la Marine de la Chambre est desirueux, comme nous, de voir déposer avant les vacances le programme naval.

M: Le mouy. - Nous avons, au contraire, intérêt à nous présenter devant les conférences de désarmement avec un programme naval précis, et prêt à être exécuté. C'est ce que fait l'Italie, qui, malgré des ressources inférieures aux nôtres, se présentera devant les conférences avec ~~un croiseur de plus~~ ^{un croiseur de plus} que nous. C'est une situation qui ne peut nous être que défavorable, et j'estime que nous devrions employer une partie des crédits prévus à la construction d'un croiseur, au lieu de les utiliser, comme on le fait trop volontiers, à construire des avisos d'une utilité contestable.

M: le Président. - Le Ministère n'est malheureusement pas toujours de cet avis, ~~ce qui est regrettable~~ ~~et nous avons~~ ~~pu constater parfois des divergences de vues entre le Cabinet~~ ~~du Ministre et l'Etat-Major, le premier ne montrant pas~~ ~~toujours l'initiative et l'ardeur si on pourrait attendre de lui.~~ et nous avons pu constater parfois des divergences de vues entre le Cabinet du Ministre et l'Etat-Major, le premier ne montrant pas toujours l'initiative et l'ardeur si on pourrait attendre de lui.

M: Tissier. - Nous pourrions faire tenir au Ministre une proposition écrite exposant le désir de la Commission.

M: le Président. - Il est regrettable que les compétences parlementaires ne soient pas assez consultées, avant les réunions des conférences internationales de désarmement.

Ordre du mérite maritime

M: le Président fait connaître que M: le Ministre des Travaux Publics se montre actuellement favorable à la création d'un "ordre du mérite maritime". La création récente d'un "ordre ~~relatif~~ ^{relatif} à l'éducation physique apporte un argument nouveau en faveur de la création du "mérite maritime".

Inhumation des officiers généraux aux Invalides

M: Henry fait connaître que le Ministère de la Marine désirerait que le texte du

projet de loi soit modifié, pour qu'il ne permette pas un trop grand nombre d'inscriptions aux Invalides, notamment d'officiers généraux ayant fait leur carrière dans l'Administration.

M. le Comte de Blois craint qu'une limitation du texte ne prive au bénéfice de la loi certains amiraux qui mériteraient de l'obtenir.

M. Héry. — de Ministère de la Marine a ~~requis~~ ^{demandé un} nouveau texte ~~en~~ ayant en vue spécialement les amiraux Boney, Gaucher, Guépratte et Ronach.

Voici le texte que je vous propose.

« Les officiers généraux de marine ayant servi en activité pendant
 « la guerre 1914-1918 ou jusqu'à la limite d'âge, et ayant, soit
 « dans le grade de vice-amiral, commandé devant l'ennemi,
 « ou l'armée navale, ou la marine dans le zone des armées
 « du Nord; soit comme officier général commandant supérieur
 « dirigé l'action d'une force navale dans des combats particu-
 « lièrement importants, et été promu pour faits de guerre au
 « grade supérieur, seront, sur leur ~~voeu~~ ^{désir} exprimé par
 « dispositions testamentaires, ou sur la demande de leurs
 « ayants-droit, inhumés à l'Hotel National des Invalides ».

Ce texte est adopté par la Commission.

Défense de la Corse

M. le Président, après avoir fait connaître que les rapports rédigés à la suite de la Mission en Tunisie sont imprimés, et seront distribués aux intéressés, fait part à la Commission des constatations faites par M. J. L. Dumesnil à la suite d'un récent voyage en Corse.

M. J. L. Dumesnil a pu se rendre compte qu'aucune des suggestions faites par la Commission de la Marine dans les rapports rédigés à la suite du voyage d'études en Corse, n'avait été réalisées. Il n'existe pas même en Corse, à l'heure actuelle, un fusil par réserviste.

M. le Président s'étonne de cet état de choses regrettable, et la Commission le charge de demander au Gouvernement s'il a été tenu compte des suggestions formulées par la Commission à la suite du voyage d'études en Corse.

La séance est levée à 17 heures 40

9^{ème} séancemercredi 24 juillet 1929Présidence de M: Fenoux, Vice: Président

Présents: MM^{rs} Fenoux, Briudeau, Heiry, Tisserand, Laurin, Veysseire, Perrin, Rio, Dudoigt, Begeon.

La séance est ouverte à 14 heures 15Credit Maritime . -

M: Briudeau . - Un projet de loi, corrigeant la loi sur le crédit maritime, peut être incessamment voté sans débat par la Chambre. N: le Ministre m'a demandé en conséquence de déposer devant la Commission un avis.

Lecture est donnée de l'avis, dont les conclusions sont adoptées.

Ordre du Mérite Maritime . -

M: Briudeau . - M: Marinand m'a transmis une communication émanant de la Commission de la Marine Marchande de la Chambre et relative à la création d'un Ordre du Mérite Maritime. La Commission de la Marine Marchande s'étonne que la proposition de loi portant création de cet ordre, votée par la Chambre en avril 1927 n'ait pas encore été votée par le Sénat. La création d'un ordre de l'éducation physique prouve que le Gouvernement n'est plus opposé en principe à la création d'un ordre nouveau. Et la Commission de la Chambre demande au Gouvernement d'insister auprès du Sénat pour que ce texte soit voté par lui avant la fin de la session.

Vous savez, Messieurs, que le Sénat n'est en rien responsable de ce retard, et nous devons regretter une fois de plus de voir qu'on interprète ainsi des situations que nous n'avons rien fait pour provoquer.

En conséquence, je propose à la Commission de voter le texte suivant:
 "La Commission sénatoriale de la Marine, considérant qu'une proposition de loi tendant à la création d'un ordre du Mérite Maritime, votée par la Chambre des Députés en ~~1927~~ 1927, a été l'objet d'un rapport favorable de la Commission sénatoriale de la Marine, après quelques modifications

" demandés par le gouvernement ;
 " Considérant que, depuis, cette question n'a pu être mise à l'ordre
 " du jour du Sénat, le gouvernement ayant fait connaître à la Commission
 " qu'il était opposé à toute création d'un ordre nouveau ;
 " Considérant que, tout récemment, un décret a institué une
 " médaille de l'éducation physique ;
 " Considérant que, dans ces conditions, on ne s'expliquerait pas
 " que le gouvernement maintienne son opposition à la création de
 " l'ordre du mérite maritime ;
 " demande instamment au Gouvernement de ne plus s'opposer
 " à l'inscription de la proposition de loi concernant le Mérite Maritime
 " à l'ordre du jour du Sénat. »

(Approbation)

Le texte, mis aux voix, est adopté, et la Commission autorise
 M. Brindeau à remettre au Ministre des Travaux Publics et de la Marine
 Marchande, ainsi qu'à la presse.

Pension des Officiers Marins. —

M. Rio donne lecture d'un rapport sur un projet de loi, actuellement à
 l'ordre du jour de la Chambre, tendant à modifier le § 3 de l'article 5
 de la loi du 14 avril 1924, relative au calcul de la pension des
 officiers marins du corps des équipages de la flotte.
 Les conclusions du rapport sont adoptées.

Magasins à poudre. —

M. Tissier donne lecture d'un rapport concernant les servitudes autour des
 magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation,
 ou à la fabrication des poudres, artifices ou explosifs.
 Le rapport, tendant à l'adoption du projet, est adopté.

Pêche maritime côtière. —

M. Tissier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi modifiant l'article 4 de la
 loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière.
 Les conclusions du rapport, tendant à l'adoption du projet, sont adoptées.

La séance est levée

9^{ème} séancejeudi 21 novembre 1929

Présents : MMrs : de Kerquégec, Brindeau, Tissier, Martin-Binachon, le comte de Blois, Indout, Lémery, Penneau, Balin-Chevaye, Henry, Servain, Lancien, Bergeon, Villaut-Duchesnois, Im Le Sari.

Présidence de M^r de Kerquégec

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Programme naval

M^r le Président . - Le Ministre de la Marine a enfin déposé devant la Chambre le programme naval. Avant même que ce programme vienne devant le Sénat la Commission nommera un rapporteur provisoire chargé de suivre la discussion devant l'Assemblée.

M^r Martin-Binachon . - Je pose ma candidature ; j'ai étudié de près ces questions, et j'estime que le programme naval n'apporte rien de nouveau. Je crois qu'on fait fausse route, notamment en construisant pour la Méditerranée ces "lévriers de mers" qui n'y ont pas leur place. Au reste je sais que certains amis ont de mon avis, et je suivrais volontiers la discussion de ce projet.

M^r Lémery . - Je me porte aussi candidat ; j'ai déjà rapporté plusieurs branches du programme naval, et l'an dernier j'ai eu l'occasion de traiter à la tribune du Sénat les questions auxquelles fait allusion M^r Martin-Binachon, dans le sens même qu'il indique. Je poursuivrais volontiers ces études à l'occasion du projet de loi en question.

Il est procédé au vote pour la nomination du rapporteur provisoire.

M^r Martin-Binachon est désigné par six voix contre quatre à M^r Lémery, sur dix votants.

Conférence de Londres . -

M^r le Président . - La situation, à la veille de la conférence de Londres, est plus grave que jamais. La France se trouvera prise entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'une part, et l'Italie de l'autre. Or, nous entendons défendre notre marine, et notamment nos sous-marins. Or, il paraît que, sur certains points, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Étrangères ne sont pas absolument d'accord.

On m'a dit, au Ministère de la Marine; "nous nous en tiendrons à la défense du statut naval". J'ai répondu que le statut naval est ancien et ne répond plus aux besoins du pays; et je crois que tout le monde convient qu'il est nettement insuffisant en ce qui concerne l'Atlantique. Il serait très imprudent de s'en tenir à cette ancienne formule, qui nous paralyserait en nous interdisant de construire assez de sous-marins.

Il serait bon que la Commission entendît le Gouvernement sur ce point; et il me semble que la conférence de Londres est d'une telle importance diplomatique que nous entendrions M. le Président du Conseil avec plus de profit encore que le Ministre de la Marine.

M: Tissier

Le Gouvernement semble avoir l'intention, à Londres, de ne demander la liberté que pour la construction de sous-marins de 600 tonnes. Or il est indispensable que nous puissions construire des submersibles de 3000 tonnes, qui peuvent faire rayonner au loin notre défense. Ne nous laissons pas limiter, d'autant plus qu'en cette matière nous serons toujours dupes. En effet, nous n'avons pas de budgets secrets, comme d'autres pays qui, par cet artifice, peuvent construire au delà de ce qui leur est permis. On sait que l'Italie, par exemple, construit des sous-marins pour de petits pays voisins; elle ne les possède pas, c'est vrai; mais elle les a en chantier, et en cas de besoin elle les emprunterait facilement. Ne faisons-nous donc d'une limitation, surtout en matière de sous-marins et d'hydravions, qui nous mettrait en état d'infériorité et nous empêcherait de défendre nos colonies.

Il faut faire vite, puisque les pourparlers sont déjà engagés. Nous devons, en effet, ~~entendre~~ entendre au plus tôt le Président du Conseil, et déposer à la tribune une demande, pour que le ~~Parlement~~ Parlement fasse entendre son opinion, et que le Gouvernement soit averti. Nous ne voulons pas nous laisser manoeuvrer.

M: Perreau - Le statut naval était déjà insuffisant en son temps. Aujourd'hui, il ne nous permet même pas de défendre nos colonies, et c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue. L'exemple de Saïgon est caractéristique; notre défense, là-bas, est inexistante.

M: Tissier - Les Anglais, eux, ont droit à une flotte spéciale pour leurs dominions! C'est dû à quel point leur situation et la nôtre sont inégales!

M: le Comte de Blois - Ne serait-il pas possible, même, de faire reculer la date de la conférence? Des faits nouveaux se sont produits, notamment la plebiscite allemand ~~sur~~ sur le plan Young. Tous ces événements sont liés; nous ne saurions prendre trop de précautions, et je crains qu'une fois encore on ne nous fasse abandonner quelque chose.

M. Martin-Binaison. — La France doit suivre, avant tout, une politique navale conforme à ses intérêts côtiers et coloniaux. La question italienne ne me paraît pas la plus importante.

M. Héry. — Prenons garde qu'on ne nous donne encore des droits à construire que nous ne saurons pas utiliser. Nous n'exécutons que des programmes navals insuffisants. Au moins faudrait-il que le Ministère de la Marine profite des autorisations qu'on lui accorde.

M. Le Comte de Blois. — En effet, est-ce qu'on ne nous dise un jour: la France ne peut même pas construire dans les limites où on le lui permet.

M. Martin-Binaison. — Notre situation est précaire, en matière de cuirassés de défense. On a reconstruit des bâtiments en Méditerranée, dont les canons étaient inutilisables. Les torpilleurs et contre-torpilleurs si on veut de construire sont aussi trop légers, et déjà usés. Ce qui nous inquiète le plus, c'est que le Ministère persiste dans ces méthodes.

M. Rio. — Des officiers généraux de marine m'ont souvent fait part de critiques analogues, portant sur des transformations onéreuses apportées à des navires qui ne méritaient pas tant de frais. Le plus grave est que, pendant ce temps, on nous laisse vivre dans l'optimisme, avec l'agrément du Ministère. Nous n'avons qu'une flotte en papier de cigarettes; nos bateaux se détruisent peu à peu, pendant que l'Allemagne construit un croiseur de 10.000 tonnes, d'un rayon d'action de 10.000 milles.

8 milliards de dépenses ne nous ont permis d'arriver à rien, alors que l'Allemagne travaille avec ardeur. Il faut poser la question nettement au Ministre de la Marine. Il peut arriver de se tromper; ce qui est impardonnable, c'est de persévérer dans son erreur.

La Commission des Finances m'a confié le rapport sur le budget de la marine militaire; et j'ai pu constater à quel point, en dehors des sous-marins, nous sommes mal outillés.

M. Martin-Binaison. — Je développerai les mêmes observations à propos du programme naval.

M. Saurin. — Comment expliquer que les personnalités compétentes qui ont pu entendre la Commission aient toujours affirmé devant elle que la situation est satisfaisante.

M. Rio. — ~~Les~~ Les officiers généraux que j'ai rencontrés souvent m'ont tous confirmés les renseignements que j'ai apportés. Nous n'avons qu'une marine de propagande.

M. Tisserand. — Avant d'aborder cette question des constructions navales, il faut régler la question de la conférence de Londres, après audition du Ministre de la Marine et du Président du Conseil. Ensuite nous entendrons le Ministre de la Marine sur le problème des constructions.

37

M. Héry. — Le Ministère de la Marine encourage une propagande auprès du public profane, où il est question de la "résurrection" de notre flotte!

M. le Président. — L'an dernier, au cours de la revue navale du Haure, j'étais aux côtés de M. le Président de la République. "Stein : vous content?" me dit-il. Je lui ai répondu : "Cette flotte répondrait aux besoins de la France si elle était cinq fois plus nombreuse et deux fois plus solide; peut-être alors pourrait-elle assurer notre sécurité. Dans son état actuel, je ne puis que faire d'expresses réserves." M. Aristide Briand, qui nous écoutait, dit seulement, en souriant : "Jérémiade pleure continuellement".

J'ai voulu étudier la question de l'histoire du désarmement naval depuis la première conférence de Washington, et, d'autre part, la doctrine du parlement français en matière de politique navale.

Nous sommes allés à Washington sans préparation. Au Ministère de la Marine, les documents avaient été préparés par le lieutenant de vaisseau Chauvigné sans qu'on eût consulté l'Etat-Major général ou le Conseil Supérieur de la Marine. On apprit en août que M. le Président du Conseil nommerait comme chef de la délégation l'Amiral Delbon. J'écrivis aussitôt à M. Aristide Briand, lui disant que j'avais pu suivre longuement, comme rapporteur du budget de la Marine, l'activité de l'Amiral Delbon, et qu'on pouvait lui reprocher telles et telles erreurs, que j'énumérais. J'indiquais nominativement tels et tels vice-amiraux et contre-amiraux, avec leurs qualités ou leurs défauts particuliers; et je demandais que le chef de la délégation fût choisi parmi ceux-là, mais ne fût pas l'Amiral Delbon, que je considérais comme l'homme des Anglais. J'avais enfin que je tenais à la disposition de M. le Président du Conseil un résumé de la doctrine de la Chambre en matière de politique navale.

M. le Président du Conseil ne lut pas ce résumé et maintint l'Amiral Delbon. M. Albert Sarraut a raconté que la délégation navale, arrivée à Washington ne voulut pas même prendre l'avis de la grande délégation. Vous connaissez les résultats auxquels on aboutit. Et c'est ~~seul~~ notre intervention énergique, vous le savez, que furent interrompus les pourparlers engagés sur la limitation des sous-marins.

Plus tard les pourparlers furent repris entre la France et l'Angleterre; et M. le Ministre de la Marine regarda alors comme une grande victoire qu'on nous autorisa à construire des sous-marins de 600 tonnes. L'an dernier déjà j'ai indiqué que les sous-marins de 600 tonnes sont aujourd'hui périmés et ne peuvent plus contenir le matériel nécessaire. D'autre part ils ne peuvent assurer la liaison dont nous aurons besoin

entre la métropole et les colonies.

La France est prête à désarmer, mais il est nécessaire que le désarmement s'opère pour tous au même moment, et dans les mêmes conditions.

Pourquoi le Gouvernement français ne demande-t-il pas à Londres si on commence le désarmement par la marine offensive, les cuirassés; ensuite on désarmera les croiseurs; mais si on garde les sous-marins, la marine défensive.

Il apparaît trop clairement que l'Amérique et l'Angleterre veulent partager le globe en deux, et se partager l'hégémonie maritime. Nous n'avons pas le droit d'accepter un tel régime. Je me propose d'aller trouver M. le Président du Conseil pour lui demander de venir devant nous; je ne pense pas qu'il puisse arguer du secret ou devoir ester les négociations. Rien de ce qui serait dit devant la conférence n'en pourrait sortir. Cette audition est nécessaire; nous avons des responsabilités à prendre, et nous avons le droit d'exprimer notre veto quand les circonstances l'exigent.

M. Héry. - M. le Ministre de la Marine a d'ailleurs reconnu ici que le statut naval doit être révisé.

Il est décidé que M. le Président demandera une audition à M. le Président du Conseil.

Ministère de la Marine Marchande. -

M. Riv. - M. le Président du Conseil a pris une heureuse décision en créant un ministère de la Marine Marchande, et nous devons lui en être reconnaissant. Mais on doit s'étonner qu'il soit question de ne pas attribuer le service des ports au Ministère de la Marine Marchande. C'est pourtant indispensable, d'autant plus que les Sous-Secrétariats d'Etat de la Marine Marchande étaient autrefois chargés de ce service. Je crois que le Président du Conseil, que j'ai vu à ce propos, serait assez disposé à attribuer le service des ports à la Marine Marchande. Je propose donc que la Commission vote un texte ainsi conçu:

"La Commission sénatoriale de la Marine, tout en remerciant
 "M. le Président du Conseil d'avoir créé le ministère de la Marine
 "Marchande, lui demande de doter ^(au moins) le nouveau ministère des
 "attributions dévolues aux anciens sous-secrétariats d'Etat, en
 "rattachant complètement à la Marine Marchande le service des
 "ports maritimes; ~~de placer ce service~~

M. Tisser propose de modifier ainsi le début de ce texte: "La Commission sénatoriale de la Marine, prenant acte de la constitution du Ministère de la Marine Marchande, demande à M. le Président du Conseil..."

Ce texte est adopté. Il sera communiqué à M. le Ministre de la Marine Marchande.

M. le Président. - M. le Ministre de la Marine Marchande a bien voulu venir mercredi prochain 27 novembre devant la Commission, pour être entendu par elle sur les questions de pensions, de mérite maritime et de ports.

M. Perreau. - Nos ports sont dans une très grande misère; à quelque ministère qu'on les rattache, il importe de leur accorder des ressources.

M. Brindeau. - Le Ministre de la Marine Marchande, que j'ai rencontré, m'a parlé spontanément des ports maritimes. Il m'a dit avoir demandé les services pour son ministère, et que le Président du Conseil, d'abord favorable à cette mesure, avait depuis modifié son opinion, et avait pensé à ce rattacher à la Marine Marchande que "l'exploitation des ports".

Je crois qu'il ne serait pas très difficile d'obtenir du Président du Conseil qu'il revienne à sa première opinion. L'exploitation des ports maritimes ne peut être séparée des autres branches d'activité. Il me paraît indispensable que les ports soient centralisés, et dépendent directement d'un ministère, puisque aussi bien on a créé ce ministère de la Marine Marchande. Souvent déjà des conflits se sont élevés à ce sujet entre les Sous-Secrétaires d'Etat de la Marine Marchande et le Ministère des Travaux Publics, les Travaux Publics ne laissant pas les cordes assez franches à la Marine Marchande. Il est inadmissible, par exemple, que les officiers de port soient rattachés au Ministère des Travaux Publics. Ce sont là de telles questions qu'il importe de régler au plus tôt; et je n'indique que d'un mot la situation de nos petits ports, périmés du personnel de notre marine, qui doivent être suivis et encouragés. J'obtiens donc à la proposition de M. Rio.

M. Perreau. - Il faut penser aussi à l'entretien du matériel des phares, pour lequel les crédits nous manquent. Je propose d'ajouter au texte proposé par M. Rio des mots: "Services des ports maritimes, des phares et balises".

Cette modification est adoptée.

M. Brindeau. - Les ingénieurs maritimes, spécialisés et particulièrement précieux, sont dans une situation précaire. Les Chambres de Commerce, les communes, les départements, ont fait des efforts pour augmenter leurs traitements, et les encourager. Mais il est très difficile de les retenir. Nous le pourrions, au contraire, si ces services étaient mieux organisés, et centralisés.

M. Rio. - La Commission des Finances de la Chambre a refusé au gouvernement l'autorisation de répartir par décret les attributions des Ministères des Travaux

Publics et de la Marine Marchande. Elle a repoussé également une proposition de M: Bedoué, accordant le service des ports aux Travaux Publics. Ces votes me paraissent fournir une indication très nette.

Si j'ai proposé à la Commission de voter le texte qu'elle veut d'adopter, c'est que j'estime qu'il ne sera pas très difficile d'obtenir de M: le Président du Conseil le rattachement des ports à la Marine Marchande. Lors de mon passage au Sous-Secrétariat d'Etat, j'ai éprouvé en effet des difficultés, avec le Ministère des Travaux Publics, notamment pour des questions de personnel. Et j'ai pu parfois imposer ma manière de voir, mais évidemment un Ministre sera mieux armé qu'un sous-secrétaire d'Etat, et il importe surtout que tout ce qui concerne la Marine Marchande soit attribué à la Marine Marchande, notamment, comme il est logique, le service des ports.

M: le Président. - La Commission me paraît être unanime sur ce point. (Assentiment)

La séance est levée à 15 heures 55.

10^{ème} séance.

Mercredi 27 novembre 1929

Présents: MM^{rs} de Kerquezec, Brindeau, Bergeon, Cottoli, Pierrin, Rio, le comte de Blois, Martin-Bruachon, Bignon, Judouy, Villault-Duchesnois, Tissier, Le Bail, Fortin, Saurin, Lemeray, Babin-Chevaye, Borron-Champeaux, Sari.

(M^r Brand, Rapporteur du projet de la Marine Marchande, assiste à la séance)

Présidence de M^r de Kerquezec

La séance est ouverte à quinze heures.

Pêche côtière .-

M^r Rio est désigné comme rapporteur du projet de loi.

Officiers de réserve .-

M^r Tissier est désigné comme rapporteur du projet de loi.

Assurances des Marins français .-

M^r Brindeau .- La Commission entendra tout à l'heure à 6 heures de la Marine Marchande, notamment sur la question de la refonte des services d'assurances des marins français. Je présenterai d'abord un exposé de l'état de cette question.

Nous sommes saisis depuis 1926 d'un projet de loi sur la matière. A ce projet, connu sous le nom de "projet Tardieu", notre Commission avait dès le début donné son accord. Puis, après audition des intéressés, et après certaines observations, présentées notamment par M^r Rio, nous avons voulu entendre le ministre des Travaux Publics et de la Marine Marchande. En décembre 1928, M^r Forget demanda que cette audition fût renvoyée à plus tard. De nouveau, le 27 mars 1929, il nous demandait un ajournement, étant occupé à revoir le projet, en préparant même un nouveau. Je rappelle ces faits pour bien marquer que notre Commission n'est pas responsable des retards apportés à la solution de cette question.

Le projet fut élaboré par M^r Forget, et dont notre président et notre

rapportement inégalement connuance qu'au mois d'août prévoyait la création de deux caisses, l'une des invalides; l'autre de prévoyance. D'autre part, M. Forget distinguait entre les marins hauturiers et les côtiers, ceux-ci étant moins bien traités que les autres, et ne bénéficiant pas des augmentations prévues, notamment du relèvement de 90 à 141 millions de la subvention de l'État.

Ce projet nous laisse hésitants; en même temps s'élevaient des protestations de la part des gens de mer, et de la part même des hauturiers qui, par solidarité et dans l'intérêt du recrutement de notre marine, se refusèrent à être plus favorisés que les côtiers.

Aujourd'hui, nous savons que le Ministre de la Marine Marchande a renoncé à ce projet préparé par M. Forget. Nous sommes donc revenus au premier projet de M. Tardieu, modifié en tenant compte des chiffres nouveaux offerts par le Gouvernement depuis le dépôt du premier texte. C'est sur ce projet que M. le Ministre apportera tout à l'heure des explications devant la Commission.

Le projet Tardieu voulait établir une proportionnalité complète entre les versements et les pensions; c'était une tâche difficile; on s'arrêta à un taux de base des pensions, auquel on ajouterait, pour établir la proportionnalité, des suppléments calculés selon la durée du service à la mer et les versements de l'intéressé au cours de sa carrière. Ces suppléments étaient basés sur un pourcentage allant de 40 à 25%.

C'est dans ces conditions que M. Louis Rollin a établi son projet. Il aboutit à relever pour tous les intéressés le taux des pensions. Le taux de base, pour un capitaine au long cours, passe de 4.800 à 6.800 francs, et pour un matelot, de 2.700 à 3.400 francs. Ce sont des augmentations sensibles, et il en va de même pour les allocations fournies par les caisses de prévoyance, qui sont augmentées aussi, en tenant compte des taux de base du projet Tardieu.

Quant à la caisse des invalides, elle est alimentée par des retenues sur les salaires, des versements des armateurs et une subvention de l'État. Les veuves et orphelins toucheront la moitié de ce qu'aurait touché l'intéressé.

Telles sont les grandes lignes du projet de M. Rollin. Il évite les complications qu'aurait pu faire naître le projet de M. Forget, et, tel qu'il est, nous pouvons aujourd'hui l'adopter.

Mais ce projet comporte encore un élément important. Le Ministre, d'accord avec les pensionnés de la marine marchande et la fédération

de membres maritimes, propose de constituer une commission extra-parlementaire permanente, au Ministère de la Marine Marchande, chargée d'examiner les difficultés de détail qui pourraient se produire, ^{et} de proposer des solutions qui seraient soumises au Parlement.

Tel est le projet devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Fortin. — L'article 10 du projet Tardieu institue la retraite proportionnelle pour les marins n'ayant pas quitté la marine depuis plus de cinq ans. Mais l'article 22 dit que, pour bénéficier de cette mesure, ce marin ~~doit~~ est tenu d'être astreint à faire 18 mois de navigation. Or, je connais des marins qui sont dans l'incapacité d'effectuer ce 18 mois de navigation, pour raison de santé; ils ont donc fini du bénéfice de la retraite proportionnelle, à laquelle ils devraient avoir droit. Il faudrait supprimer cet article 22, sinon on retire d'une main ce qu'on donne de l'autre.

M. Brindeau. — De telles difficultés de détail ne pourront gu'être soulevées à la Commission que prévoit le projet. La grande utilité de cette Commission sera justement d'examiner toutes ces questions. Ainsi éviterons-nous d'avoir à modifier la loi par des amendements qui en retarderaient encore le vote. Le temps nous presse; cette loi doit être votée à temps par le Sénat pour qu'elle puisse revenir devant la Chambre avant le vote de la loi de finances, dans laquelle, justement, seront inscrits les chiffres nécessaires. Faisons donc confiance à la Commission extra-parlementaire.

M. Rio. — La création de cette Commission est une mesure heureuse. Pourtant, je vois quelque danger dans cette méthode. Le projet Tardieu doit être corrigé sur certains points, et j'ai peur, si nous le votons tel quel, en remettant à la Commission le soin de l'amender, que nous ne puissions plus rattraper par la suite les erreurs que nous aurons laissées passer, pour aller plus vite. Nous avons vu le même cas à propos du code de travail maritime, voté dans des conditions analogues, qui on devait amender par la suite, et qui ne le fut et ne le sera peut-être jamais!

Y'a-t-il un moyen qui serait bon, qu'avant le vote du projet, quelques-uns d'entre nous eussent une entrevue avec le Ministre ou les chefs de service, pour introduire dans le projet, avant son vote par le Sénat, quelques corrections indispensables.

M. Brindeau. — Cette entrevue pourrait être utile. Je rappelle pourtant que les intéressés eux-mêmes se sont ralliés au projet tel qu'il existe, laissant volontiers à la Commission le soin d'étudier ultérieurement les questions particulières qui peuvent se poser. Il importe avant tout d'aller vite, et qu'on ne puisse nous reprocher d'avoir retardé le vote de la loi.

M. Leimery. - Le ministre prend l'engagement de constituer immédiatement cette commission, il me paraît en effet nous pouvons lui faire confiance, et voter par conséquent le projet tel qu'il se présente.

M. Brindeau. - La Commission sera constituée aussitôt, puisque elle se trouve dans le projet lui-même.

M. Le Bail. - Puisque ce projet nous apporte en effet une augmentation de la subvention de l'État, puisque nous pouvons dès maintenant voter cette réforme du régime des pensions, dans un sens favorable aux intérêts des marins, votons-le d'abord, la commission étudiera les détails.

M. Brindeau. - Les intéressés eux-mêmes renoucent à toute nouvelle observation; ils ont même regretté d'en avoir d'abord proposé quelques-unes, persuadés qu'ils ont pu la retarder le vote du projet. Ils ne demandent plus qu'une chose: aller vite. Certes il se fâchent que nous soyons une fois encore pressés par le temps; mais puisque le projet nous apporte déjà de très réelles satisfactions, ne nous attendons plus, et votons-le dans sa forme actuelle.

M. Fortin. - La suppression de l'article 22 me paraît pourtant essentielle.

M. Brard, Rapporteur du projet de la Marine Marchande à la Commission des Finances du Sénat remercie M. Brindeau de l'exposé qu'il a fait de la question, et déclare qu'il fera son possible pour faire triompher devant la Commission des Finances du Sénat le point de vue de la Commission de la Marine.

M. Brindeau remercie M. Brard de l'intérêt qu'il veut bien porter à cette question des pensions des marins.

Audition de M. Louis Rollin, Ministre de la Marine Marchande.

A quinze heures quarante-cinq, M. le Ministre de la Marine Marchande est reçu par M. le Président qui lui souhaite la bienvenue et lui exprime la satisfaction de la Commission, qu'un Ministère de la Marine Marchande ait été créé.

M. le Ministre remercie M. le Président de cet accueil, et ajoute qu'il espère pouvoir compter sur la collaboration fréquente, confiante, et cordiale de la Commission.

Ordre du Mérite Maritime.

M. le Ministre de la Marine Marchande. - Je dirai d'abord un mot à la Commission de la Marine, sur la question de l'ordre du Mérite Maritime.

En recevant communication de l'ordre du jour voté par vote commun le 24 juillet dernier, demandant qu'il ne fût plus apporté de retards au vote de la proposition de loi concernant la création de cet ordre, j'ai immédiatement saisi le Conseil des Ministres de cette question, et j'ai été au heureux pour obtenir que le Gouvernement donne son adhésion à cette proposition de loi. Le Gouvernement désire, comme vous, que cet ordre nouveau présente toutes les garanties voulues qui puissent lui donner tout le prestige nécessaire; c'est pourquoi il souhaite que les décorations ne soient accordées qu'en nombre restreint - ainsi d'ailleurs que cela avait été envisagé dans la correspondance échangée à ce sujet entre M. Brindeau et M. Tardieu, lorsque celui-ci était Ministre des Travaux Publics. Nous sommes convaincus qu'un contrôle sévère donnera plus de portée encore à l'ordre nouveau, et je transmettrai volontiers à M. Brindeau les suggestions de M. le Président du Conseil sur cette question.

M. le Président. - La Commission, qui regrettait depuis longtemps que la Marine n'eût pas à sa disposition de décoration particulière, se réjouit de l'adhésion du Gouvernement. M. Brindeau se mettra donc d'accord avec M. le Ministre de la Marine Marchande et nous espérons que la proposition de loi sera maintenant votée dans un bref délai.

Assurances des Marins français. -

M. le Ministre. - En ce qui concerne la refonte du régime des pensions, j'avouerais à la Commission que j'étais peu familiarisé avec ce problème, en prenant possession du Ministère. Mais je n'ai pas tardé à l'entendre d'opposés de tous les côtés, et, devant son urgence, je me suis efforcé de le résoudre au plus tôt. Je me suis mis d'abord en rapport avec les intéressés; j'ai entendu les représentants des hauturiers, des pêcheurs, des capitaines au long cours, des pilotes, des pensionnés et des agents de services généraux. Chez tous j'ai constaté le même désir d'aboutir rapidement au vote de la loi; un certain mécontentement se manifeste devant les retards apportés à ce vote, et récemment, à Marseille, des affiches ont été placardées où - en termes d'ailleurs très corrects - les inscrits manifestent leur vif désir de voir le nouveau régime établi.

Le moyen d'aboutir rapidement, me semble être, c'est que le Sénat vote le projet tel qu'il a déjà été voté par la Chambre, sous certaines modifications, étant entendu notamment que cet ancien "projet Tardieu" est aujourd'hui modifié par le relèvement à la base du taux des pensions. Si le Sénat vote ce projet modifié, il reviendra à la Chambre où

l'unanimité que j'ai pu constater en sa faveur parmi les compétentes, permet d'espérer qu'il sera voté sans débat.

Comme d'autre part certaines questions sont soulevées par ce projet - entre autres celle des hautesurs, pour lesquels il est moins avantageux qu'il n'était le projet Forgeot, j'ai pensé que la mise au point nécessaire pouvait être confiée à une commission paritaire où figureraient des représentants des fédérations des intéressés. Les intéressés se sont tous ralliés à cette méthode que je proposais. La commission aura le temps nécessaire pour se livrer à cette étude détaillée, qui peut demander plusieurs mois.

J'estime, Messieurs, que le projet actuel apporte des résultats assez intéressants pour que votre première préoccupation doive être de le faire aboutir au plus tôt. Sans entrer dans le détail je veux vous apporter quelques chiffres, établis d'après le crédit de 35 millions que j'ai pu obtenir de M. le Ministre des Finances pour le relèvement à la base du taux de pensions. Je suis particulièrement heureux d'avoir obtenu gain de cause sur ce point; ce ne fut pas sans quelques difficultés, et c'est ce motif même que j'ai reçu cette réponse favorable. Voici donc quelques chiffres: les capitans au long cours reçoivent actuellement 5400 frs, et recevront 6.800 frs.

"	de la marine marchande	"	4300	"	5.840 ..
"	au cabotage	"	4300	"	5.440 ..
Les lieutenants	au cabotage	"	3500	"	4.480 ..
Les patrons	borneurs	"	3500	"	4.080 ..
Les matelots		"	3000	"	3.400 ..

En tenant compte des suppléments qui viendraient s'ajouter à ces pensions, (et qui atteindraient pour un capitaine au long cours dont le salaire moyen était de 25 000 francs: 1320 francs) ~~ce qui donnerait~~ nous devons dire que les résultats obtenus sont très intéressants, et, d'ailleurs, ils ont été enregistrés avec joie par tous les intéressés.

Cette adhésion que j'ai rencontrée est due en partie à ce que j'ai dit d'autant plus encouragé à défendre ce projet, qu'elle ne s'était pas rencontrée pour le projet Forgeot, qui avait soulevé les protestations, notamment, des pêcheurs, qui se plaindraient d'être moins bien traités que les hautsurs, et des pensionnés. On ne pouvait donc s'en tenir à un projet qui ne satisfaisait qu'une partie des intéressés.

Mais ceux que le projet Forgeot favorisait ne vont-ils pas protester aujourd'hui contre un projet qui ne leur accorde pas les mêmes avantages? Non. J'ai rencontré chez les hautsurs notamment un esprit de solidarité assez grand pour qu'ils ne songent pas à demander le traitement de faveur qu'on avait d'abord prévu pour eux, et qu'on leur refuse aujourd'hui. Ils acceptent le projet, et font confiance à la

commission paritaire.

Cette acceptation des intéréments est un des arguments que j'invoque en faveur du projet; je n'ens d'en exposer les grandes lignes, et M. Brindeau l'a fait avant moi. Je souhaite que la Commission de la Marine, favorable depuis toujours à un prompt règlement de cette question approuvera la méthode que je propose pour aboutir.

M. Fortin. - Je signale à M. le Ministre de la Marine Marchande que l'article 22 du projet Tardieu ~~est en désaccord avec~~ limite fâcheusement l'application de l'article 10 qui prévoit la retraite proportionnelle des marins. J'ai déjà indiqué tout à l'heure qu'en exigeant des marins 18 mois de navigation pour obtenir cette retraite, on interdit à certains d'entre eux de jouir du bénéfice de l'article 10. La suppression de cet article 22 ne retarderait pas le vote de la loi, et ferait disparaître une inexplicable différence entre le régime des retraites pour les militaires et les marins.

M. Rio. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de nous donner enfin le moyen de voter une loi attendue depuis si longtemps; j'espère, comme nous tous, que nous touchons au but; mais je voudrais que cette loi fût votée non seulement très vite, mais sous une forme complète et définitive. Et c'est pourquoi je crains que la commission extraparlamentaire que vous prévoyez pour la mise au point des questions de détail ne puisse satisfaire assez rapidement et complètement les intéréments. Vous avez dit vous-même que cette son étude peut demander de longs mois; or c'est bien ce que je redoute.

L'exemple du code du travail maritime est frappant. La loi fut votée rapidement, et une commission paritaire nommée pour redresser les erreurs qu'elle pouvait contenir; cette commission a déposé son rapport en mai 1927. Depuis cette date, et malgré mes efforts, il a été impossible de faire aboutir les conclusions de ce rapport. C'est pourquoi j'estime qu'avant de voter l'actuel projet, il serait bon d'y introduire d'abord quelques modifications, peu profondes d'ailleurs, qui seraient indispensables. J'aimerais donc que quelques membres de la Commission pussent se mettre en rapport avec vos services, pour cet examen préalable du projet. Je suis obligé d'ajouter que si cette étude ne pouvait avoir lieu, malgré mon vif désir de voir voter la loi au plus tôt, je me venais obligé de présenter en séance publique certains amendements que j'estime absolument indispensables. J'ai reçu certains protestations, et je me considère comme chargé d'un mandat par certains intéréments; je serai obligé de le remplir. J'ajoute que l'examen préalable dont je parle pourrait être très rapide, et ne retarderait pas le vote de la loi.

M: Briudeau. - Le temps nous presse; le rapport doit être déposé dès la semaine prochaine!

M: Rio. - Une journée nous suffirait pour étudier le texte avec les services du Ministère; ce travail préliminaire est indispensable: il faut absolument compléter l'article sur les exemptions, revoir les classements, on l'a oublié certaines catégories... Il ne s'agit que de modifications techniques, qui ne changeraient pas l'économie générale du projet, et le rapport pourrait ~~rapidement~~ être déposé en temps voulu. J'insiste vivement pour que la Commission et le Ministère acceptent cette méthode.

M: le Ministre. - Je ne puis me montrer intransigeant sur cette question, et si il s'agit en effet d'un examen rapide pour redresser tel ou tel point de détail, je ne m'y oppose nullement. Les membres de la Commission de la Marine chargés de cet examen prendraient rendez-vous pour un jour hi prochain avec M: Salgue

J'insiste seulement sur ce point que ce projet, s'il n'est assurément pas parfait, est pourtant très satisfaisant. "La loi, dit-on, est faite pour le général, non pour le particulier". Le projet a été voté par l'unanimité de la Chambre, et si un débat s'ouvrait au Sénat, nous courrions le risque de retarder encore le vote définitif; rien n'est plus décevant que de voir des projets ne pas aboutir parce qu'on a voulu les remanier. L'accord des intéressés me paraît un argument capital; ne nous montrons pas plus royalistes que le roi; ne perdons pas de vue l'urgence de la question, et rejoignons-nous d'être arrivés enfin à un résultat tangible, qui satisfait ceux pour qui il a été prévu.

Que l'entretien ~~soit~~ proposé par M: Rio ne puisse avoir, en tous cas, aucune répercussion financière; ce serait faire tomber le projet. Pour les modifications n'entraînant pas de changements dans l'économie financière de la loi, nous accepterons toutes celles qui nous paraîtront possibles. L'important est qu'il soit touché le moins qu'on pourra au texte de la Chambre, puisque j'ai demandé à celle-ci de vouloir bien voter sans débats le texte du projet quand il lui reviendrait du Sénat.

M: le Bail. - Je rappelle que précédemment, et à la demande de M: Tardieu, nous avons voté dans des conditions analogues - sans débats risquant de retarder le résultat - les textes concernant les pensions des inscrits maritimes de dernière catégorie. Nous n'avons eu qu'à nous en féliciter, puisque, en 18 mois, ces pensions ont passé de 1700 à 2.700 francs.

M: Rio. - Je suis prêt à rencontrer M: Salgue le plus tôt possible. Les seules modifications que je proposerai intéressent la partie financière du projet; s'il est impossible d'en tenir compte, je m'inclinerai; pour les autres, il s'agit de détails administratifs.

M: ~~Bru~~ le Ministre. - J'ai attendu au long temps la décision du Ministère des Finances qui me permettait d'établir mon projet, pour savoir que toute modification financière apportée aujourd'hui risquerait de l'anéantir longtemps encore.

M: Brindeau. - Ceux mêmes, parmi les intéressés, qui pourraient élever des objections renoucent à le faire, pour ne plus retarder le vote.

M: le Président. - Puisque M: le Ministre de la Marine Marchande ne s'y oppose pas, la Commission de la Marine désignera quelques-uns de ses membres avec mission de s'entretenir avec les services du Ministère, étant entendu que l'économie financière du projet ne sera pas modifiée, pour éviter de nouveaux retards.

M: Riv. - Je ferai tout mon possible pour laisser de côté les questions pouvant toucher à l'équilibre financier du projet.

(La Commission désigne MM^{rs} Rio, Brindeau et Fortin pour rencontrer demain jeudi à 11 heures M: Salgue

M: Brard, rapporteur ~~du~~ du budget de la marine marchande à la Commission des Finances du Sénat, se joindra à eux.)

M: le Président. - Il est entendu que le rapport sera déposé au plus tôt.

M: Brindeau. - Je serai en mesure de le déposer mardi prochain sur le Bureau du Sénat.

Ports Maritimes. -

M: le Président. - Vous avez reçu communication, Monsieur le Ministre, de votre vote par votre Commission dans sa dernière séance, en faveur du rattachement des ports maritimes au Ministère de la Marine Marchande. Nous nous réjouissons tous de la création de ce nouveau ministère, et nous voulons qu'il soit durable, pour que son action soit efficace. La tâche est considérable, et notre Marine Marchande traverse actuellement une crise qui peut mettre en péril son existence même. De 1914 à 1929, alors que les marines des Etats-Unis et du Japon, par exemple, s'accroissaient de 200 et de 135%, la nôtre ne s'accroissait que de 73%; encore faut-il ajouter qu'en 1927 et 1928 cet accroissement a été, chez nous, presque nul.

Il nous paraît indispensable, pour assurer la solidité du nouveau Ministère que le service des ports maritimes lui soit rattaché, aussi bien en ce qui concerne la conception que l'exécution et la surveillance; ainsi seulement la marine marchande aura une constitution. Nous savons que M: le Président du Conseil est encore hésitant sur ce point, mais nous espérons vivement qu'il se ralliera enfin à cette solution.

M: le Ministre. - Je remercie la Commission de la Marine d'avoir pris nettement position sur ce sujet. Elle comprendra que, M: le Président du Conseil n'ayant pas encore fait connaître officiellement ~~sa~~ son opinion, je suis tenu à la plus extrême réserve. Je me permets pourtant d'ajouter qu'un ministre de la Marine Marchande soucieux de donner à son département une ~~organisation~~ constitution rationnelle, ne peut avoir d'autre opinion que celle qui a été exprimée ici. Je répète pourtant qu'il m'est difficile de m'exprimer actuellement sur cette question.

M: Rio. - M: Paul Bignon, qui fut le premier sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, après la guerre, avait déjà sous ses ordres les services des ports maritimes.

M: Bignon. - J'ai connu à cette époque certaines difficultés qui, par la suite, se sont atténuées.

M: Rio. - Quand j'étais sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, je n'ai en effet jamais éprouvé aucune difficulté pour la direction des services des ports.

A propos des attributions du Ministère de la Marine Marchande, je signale qu'il serait nécessaire que les ingénieurs des ports maritimes fissent toute leur carrière dans les ports maritimes, et sous la dépendance du Ministère de la Marine Marchande, au lieu d'être envoyés dans des ports de l'intérieur où ils ne peuvent utiliser leur compétence, ni se perfectionner.

J'ai préparé un amendement relatif aux services à transférer au Ministère de la Marine Marchande, que je me réserve de présenter en séance publique quand vendra le projet de loi concernant la création de nouveaux ministères. Si la Commission de la Marine m'y autorise, je défendrai cet amendement en son nom.

M: Brindeau. - Le rattachement des ports à la Marine Marchande ne compromettra nullement, comme on a voulu le dire, le fonctionnement des organisations ferroviaires des ports. Ni dans les ports autonomes ni dans les ports non-autonomes les relations entre la Direction des Chemins de fer, et l'Administration des Ports et les Travaux Publics ne seront en rien modifiées.

M: le Ministre. - Contre le rattachement des ports à la Marine Marchande, M: André Herse a appelé à la tribune de la Chambre, avec beaucoup de force physique un argument qui porte singulièrement à faux. Puisque nous avons, a-t-il dit, des ingénieurs des ports et chausseurs, spécialisés dans les questions des ports maritimes, et qui constituent un corps d'élite, il serait inadmissible de confier ces travaux à des fonctionnaires de la Marine Marchande qui n'y sont nullement préparés. Or il n'est nullement question

de rien changer aux organisations des services des Ponts et Chaussées; il s'agit seulement de faire dépendre les impérieurs des Ports de l'unitaire de la marine marchande.

M: Brindeau. — C'est en effet là ce qu'on peut appeler un argument d'ignorance.

M: le Ministre. — Je signale à M: Rio, relativement à l'amendement qu'il a préparé, que la Chambre a voté un texte précisant qu'une loi ultérieure déterminera les attributions respectives des deux ministères.

M: Rio. — Mon amendement prévoit la suppression du paragraphe annonçant cette loi, et, en somme, se substitue à cette loi-même.

M: Brindeau. — M: le Ministre de la Marine Marchande a bien voulu me dire — il me permettra de en faire part à la Commission — qu'il était disposé à étudier les mesures à prendre en faveur de l'armement et de la construction. Nous espérons qu'il sera bientôt en état de nous apporter des précisions sur ce point.

M: le Ministre. — C'est en effet une importante question, que j'étudierai de près. Il est inadmissible que, malgré l'assistance de l'Etat aux constructions navales, malgré les subventions et les exonérations qu'on leur accorde, tant de nos armateurs aillent encore commander leurs navires à l'étranger. Mais, sur cette question, mes études ne sont pas encore poussées assez loin pour que je puisse en parler davantage dès maintenant.

M: Rio. — Il est encore une question sur laquelle — mais plus tard — je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de porter avec nous votre attention: c'est celle de la pêche maritime.

M: le Bail. — Une autre question, dont l'importance est capitale au point de vue de l'industrie de la pêche, c'est la question du beluga.

Le beluga est une variété de dauphin, qui cause le plus grand préjudice à nos marins pêcheurs ^(sardiniers) (notamment en Bretagne). Le beluga se jette sur leurs filets lorsqu'ils sont pleins, avec une telle force que tout est perdu, pêche et filet. Les ravages du beluga sont si grands qu'il faut absolument trouver un remède. Une commission instituée voici quelques années ne put aboutir. Il semble bien qu'on ne puisse espérer détruire les belugas; au moins faudrait-il assurer autour des lieux de pêche un périmètre de protection, grâce à des vedettes qui poursuivraient ces poissons. On trouvera, paraît-il, dans le prochain budget les sommes nécessaires à la construction et à l'équipement de ces vedettes; il faut qu'elles soient mises en service le plus rapidement possible.

M: le Ministre. — Les crédits exceptionnels pour l'outillage national comportent plusieurs millions destinés à la protection des pêches. Aussitôt que ces crédits auront été votés, les vedettes seront commandées.

M: le Bail. — Il serait bon de consulter les intéressés ~~avant~~ avant de construire ces vedettes.

M: le Ministre. - Je les entendrai volontiers, et j'espère, puisque votre compétence sur cette question est plus étendue que la mienne, que vous voudrez bien me dire auprès de quels groupements il sera utile que je dirige mon enquête.

M: Rio. - J'estime que les intéressés ne sont guère capables d'apporter des suggestions utiles; ils demanderont des mesures invraisemblables!

M: le Ministre. - On m'a déjà demandé, en effet, des harpons, et même des mitrailleuses pour combattre les belugas!

M: Rio. - Actuellement, je crois que personne ne peut proposer un moyen de destruction du beluga qui soit vraiment efficace. Je suis très sceptique sur cette question. On ne peut protéger les lieux de pêche, car les bateaux pêcheurs sont éparpillés sur de très grandes distances; la défense individuelle est aussi très difficile, car le beluga est un animal rusé qui franchit les filets, rejette les poisons, absorbe les hameçons. On n'a rien trouvé encore contre lui; les pêcheurs ont même demandé qu'on attaque les belugas au moyen d'hydravions! C'est que les ravages qu'ils exercent sont si graves, qu'ils voudraient à tout prix qu'on fit quelque chose. On le comprend, si l'on songe que, d'un seul coup, le beluga détruit entièrement un filet de sardines qui vaut parfois mille francs.

A mon sens, la meilleure méthode à employer serait de créer des sociétés [d'assurances] mutuelles pour les engins de pêche. C'est parce qu'il n'y a seulement qu'on pourrait protéger nos pêcheurs contre un animal qu'on peut presque croire indestructible, et contre lequel, notamment, les vedettes seront impuissantes.

M: le Ministre. - La question est complexe; mais les crédits pour la protection des pêches ne tarderont pas à être votés, et je les utiliserai au mieux, selon les méthodes qui apparaîtront les meilleures.

Le budget de 1930 prévoyait 11 millions de crédits. Nous avons reçu, en 1929, des demandes pour 10 millions, et nous n'avons pu les satisfaire que jusqu'à concurrence de 6 millions. Les crédits exceptionnels prévus dans le budget de 1930 nous permettront de combler le retard.

M: le Président remercie M: le Ministre de la Marine Marchande de explications qu'il a apportés sur toutes les questions envisagées au cours de la séance, à la Commission de la Marine.

La séance est levée à 17 heures 15

1^{ère} séance

Mardi 3 déc. 1929

Présents. MMrs. de Kerquizec, Martin Binachon, Héry, Bergeon, Tissier, Pierrin, Balon-Chevaye, Perreau, Brindeau, Dudoit, Servain, Saurin, Villaut-Duchenois, Boivin-Champeaux, Rio, Lemery.

Présidence de M^r de Kerquizec

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Budget de la Marine.

M^r le Président propose à la Commission de désigner, comme chaque année, deux de ses membres chargés de suivre la discussion devant la Chambre des Budgets de la Marine militaire et de la Marine marchande.

M^r Bergeon est chargé de suivre le budget de la Marine militaire.

M^r Brindeau est chargé de suivre le budget de la Marine marchande.

Réunion de la Commission de la Marine et de la Commission des Affaires Étrangères, en vue de la Conférence navale de Londres.

M^r le Président. - Il est entendu que la Commission de la Marine et la Commission des Affaires Étrangères se réuniront pour étudier ensemble les problèmes que posent la Conférence de Londres.

D'un entretien que j'ai eu avec M^r le Ministre de la Marine, je conclus que le Gouvernement entend bien ne pas se laisser prendre, à la Conférence de Londres, comme à celle de Washington. J'ai exposé à M^r le Ministre de la Marine la doctrine de notre Commission sur cette question, et vous avez tous reçu, par ailleurs, les notes que je vous ai fait parvenir, exposant l'histoire des conférences, et aussi l'histoire de la doctrine du Parlement en matière navale, doctrine dont on n'a pas tenu compte jusqu'à présent, et notamment à Washington. Vous vous rappelez qu'alors, comme on nous proposait la limite de 30.000 tonnes pour nos constructions de sous-marins, la délégation française demanda que ce chiffre fût élevé à 90.000 tonnes, alors qu'elle eût dû demander la

liberté complète de construction. Notre Commission l'a proclamé alors devant le Sénat, et si l'on avait alors suivi la doctrine du Parlement, qui demandait la liberté en matière de sous-marins, mais ne voulait pas de cuirassés, personne n'eût pu, comme on l'a fait, nous taper d'impérialisme.

Je voudrais résumer brièvement les trois points qui me paraissent essentiels à considérer, à propos de la conférence de Londres.

D'abord, il faut réviser les pourcentages. A la conférence de Washington la France fut mise en demeure d'accepter dans les trois jours un pourcentage dérisoire; la délégation, heureusement, refusa. Si l'on tient compte, en effet, de la longueur de nos côtes, de notre dévotion coloniale et des besoins de nos communications, nous devons venir juste après les Etats-Unis, et non pas à parité avec l'Italie, mais avant elle, comme avant le Japon. Les tableaux que j'ai fait établir le prouvent par des chiffres; si le Gouvernement a accepté la parité avec l'Italie, c'est qu'il n'avait pas ces chiffres; maintenant qu'il les a, il doit exiger la révision des pourcentages.

J'ai communiqué ces tableaux et le dossier complet qui vous a été remis, à M. le Président de la République, à M. le Président du Conseil, aux Ministres de la Guerre, de la Marine, des Colonies, de l'Air, des Affaires Étrangères, aux membres de la Commission des Affaires Étrangères, aux chefs d'Etat Major généraux, et aux membres des conseils supérieurs de la Guerre et de la Marine. Personnellement, je me suis refusé sur ce point à toute interview et à toutes communications.

Le second point important, c'est la question des sous-marins. Sur ce point, il importe que nous obtenions une liberté de construction entière. Le conflit qui nous sépare des Anglais en cette matière remonte plus haut qu'à la conférence de Washington. En effet, sous le ministère de M. Georges Clemenceau, alors que j'étais, à la Chambre, rapporteur du budget de la Marine, j'appris que les Anglais voulaient introduire dans le traité de Versailles une clause portant l'interdiction de construire des sous-marins. Sur les instances de mes collègues de la Commission du budget, je me rendis auprès du Ministre de la Marine, et celui-ci m'avoua en effet, que les Anglais avaient décidé - et au Ministère même - de nous imposer cette interdiction de construire des sous-marins. Je rendis compte de cette conversation à la Commission du budget, qui me chargea d'aller trouver M. Georges Clemenceau, président du Conseil. Je lui fis part de cette communication du Ministre de la Marine. "Ce sont là des ragots", me répondit-il. "Mouven le Président du Conseil, lui dis-je, veuillez en ce cas vous mettre

d'accord avec votre ministre de la Marine, qui en a lui-même fait l'aveu".

Je tenais à rappeler cet incident, qui éclaire le conflit franco-anglais sur la question des sous-marins. Et je répète que la France doit obtenir une liberté de construction complète.

Enfin, je considère qu'une telle conférence doit être entourée de certaines formes, et que nous ne pouvons y demander la révision des pourcentages et la construction libre des sous-marins sans rien apporter en échange. C'est pourquoi j'espère que la France, qui entend commencer le désarmement par les flottes offensives, comme il se doit, a le devoir de demander, à Londres, la suppression des cuirassés. Ainsi notre volonté de paix ne saurait être mise en doute, et nul ne pourrait nous soupçonner de demander des avantages d'armement sans rien faire en faveur du désarmement.

M. Tisserand. — Il est regrettable, en effet, que le Parlement ne soit pas écouté davantage, dans ces conférences; et il serait très normal que certains membres des Commissions de la Marine de la Chambre et du Sénat fussent chargés d'accompagner le Gouvernement à Londres, comme conseillers techniques consultatifs.

M. Perreau. — Les pourcentages doivent être établis en effet en tenant compte du domaine colonial. C'est ainsi que nos possessions de Madagascar et de l'Indo Chine ne sont aucunement défendues. Par ailleurs, il est inadmissible que, pour notre situation en Méditerranée, on ne tienne compte que du voisinage de l'Italie, en négligeant l'Espagne d'une part, et d'autre part l'Angleterre, qui tient Gibraltar et Sué.

M. Martin. — Bismarck. — Il faut savoir clairement où l'on va. Nous ne savons du tout ce que le Gouvernement compte demander à Londres, ni en matière de sous-marins, ni en matière de croiseurs. D'autre part, il faut savoir tenir compte, aussi, du potentiel de guerre d'une puissance, et l'exemple du nouveau croiseur allemand est très inquiétant à ce sujet. L'Allemagne n'a droit qu'à 10.000 tonnes, et dans ces limites étroites, elle construit un navire qui laisse tous les autres loin derrière lui.

Avant de nous réunir avec la Commission des Affaires Étrangères, j'espère que nous devrions entendre le ministre de la Marine, le Président du Conseil et le ministre des Affaires Étrangères. Nos informations sont trop vagues, tant sur les intentions du Gouvernement que sur la situation exacte de nos voisins, notamment sur celle de l'Italie.

M. Riv. — Entendons au moins le ministre de la Marine. Et pour les sous-marins, je vois que nous n'avons pas à craindre, et que la France ne cédera rien sur cette question.

M. Tissier. — Mais au contraire ! Sous les instances du ministère des Affaires étrangères, le ministre de la Marine a dû renoncer à demander la liberté complète de construction, et se borner à la liberté pour les sous-marins de 600 tonnes, l'abandonnant pour les autres !

M. Riv. — En ce cas, que le ministre de la Marine vienne nous le dire lui-même ! Nous ne voulons pas d'un suicide, et il faut qu'on nous propose un système de désarmement acceptable.

L'Italie nous dit : "je veux bien qu'on réduise mon tonnage, mais alors, que la France n'ait pas plus de bateaux que moi.. " Mais c'est que nous n'avons pas que la Méditerranée à défendre !

On nous dit, à l'heure où le nouveau croiseur allemand de 10.000 tonnes surclasse tous les autres navires : surclasons-le à son tour en construisant un croiseur de 15000 tonnes ! Mais c'est une enchère inutile ; demain l'Italie ferait mieux, et alors, autant vaudrait tout de suite, puisque nous y avons droit, construire un croiseur de 35.000 tonnes ! Ce ne peut être une solution.

Nous avons le droit, à la veille de la conférence, d'éprouver des inquiétudes. Si nous voulons entendre le ministre de la Marine, pour connaître les intentions du gouvernement ~~sur~~ ^{sur} la question des sous-marins et celle du croiseur allemand.

M. Tissier. — Il nous répondra que ces intentions dépendent du Président du Conseil !

M. Marin-Birnackor. — Si l'on décide à Londres la suppression des cuirassés, ou la fixation du tonnage global, fort bien ! mais si l'on se rallie à la thèse des Etats-Unis et de l'Italie, c'est-à-dire à ^{la fixation du} ~~ce~~ tonnage par catégories, c'est une décision très dangereuse pour nous.

A mon sens, nous entrons là sur un domaine qui est proprement celui de la S.D.N. puisqu'il s'agit de désarmement général. Mais puisque, en tout état de cause, la conférence de Londres approche, nous devons entendre le ministre de la Marine.

M. le Président. — Nous avons refusé à Washington la limitation à 30000 tonnes de nos constructions de sous-marins, et M. Aristide Briand a demandé 90.000 tonnes. Mais, là-dessus, les négociations ont été rompues, et ce chiffre de 90000 tonnes n'a jamais été fixé. Malgré ce qu'on voit généralement — et même à l'Etat Major général — nous arriverons à Londres avec une liberté complète en matière de sous-marins.

Le dernier fut établi un projet de convention franco-anglaise,

contre laquelle j'ai protesté. Pourtant, le ministre de la Marine, d'accord avec l'Angleterre a accepté alors que nous ne soyons libés de construire que les sous-marins de 600 tonnes. Or, ces sous-marins, trop petits pour recevoir l'équipage moderne et les nouvelles torpilles, sont également presque inutilisables pour aller jusqu'à Dakar. Heureusement, cette limitation de la libaté aux sous-marins de 600 tonnes n'est encore qu'un projet, et j'espère que nous pourrions espérer qu'il se réalise. Je demanderai au ministre de la Marine de venir devant la Commission un jour de la semaine prochaine.

En ce qui concerne la question du croiseur allemand, je vois qu'on peut se reporter in au Traité de Versailles, aux clauses de révision, Chapitre III, article 21: "Si une puissance estimant sa sécurité menacée par des circonstances nouvelles, elle réunirait en une conférence les puissances contractantes, pour examiner les amendements à apporter au Traité pour faire face à ces circonstances". La construction de l'Essatz Prussien me paraît être une de ces circonstances nouvelles menaçant notre sécurité.

M. Rio. — Je ne le pense pas. L'Essatz Prussien est construit conformément aux prescriptions du Traité de Versailles. On nous répondrait que nous n'avons pu y faire rien.

M. le Président. — L'armement et l'équipement de l'Essatz Prussien sont si nouveaux que j'estime qu'on peut considérer cette construction comme une circonstance nouvelle menaçant notre sécurité.

M. Rio. — Nous n'avons pu y surclamer ce bateau d'autant qu'il surclame les nôtres.

M. Tissier. — Je suis du même avis que M. Rio.

M. Témercy. — La construction de ce croiseur me paraît au contraire pouvoir être considérée comme une menace nouvelle contre nous, et qui nous permettrait de mettre les puissances en mouvement. Comme, par ailleurs, un de nos cuirassés a disparu, j'estime que nous avons le droit de le remplacer comme nous l'entendons.

En ce qui concerne les pourcentages, il est évident que la conférence de Washington nous a lésés, et qu'il est inadmissible que nous n'ayons obtenu que la part avec l'Italie. Il faut faire entrer en ligne de compte un grand nombre de considérations pour établir ce pourcentage: étendue des côtes, nécessités coloniales etc...

M. Bergeon. — Il faudrait qu'au début de chaque conférence ce principe soit bien admis, que chaque puissance n'aura droit qu'à ce qui lui est nécessaire, à ce que lui imposent ses servitudes maritimes. Si nous pouvons faire triompher ce point de vue, nous ne serons plus isolés, et nous pourrions

espère que l'Angleterre se rangera à votre opinion. Arrivons : nous trouvons une fissure dans le bloc Etats-Unis-Angleterre et nous aurons bien travaillé. Si l'Italie, devant une telle proposition, veut interrompre les pourparlers, elle en portera la responsabilité.

M. Séverin. - Je crois savoir que l'entente entre l'Angleterre et les Etats-Unis n'est peut-être qu'un bluff et qu'elle n'existe pas en fait ; tout au plus pourrait-elle se réaliser à l'indéfini, et contre nous.

Le Japon suit une ligne adroite politique en demandant une flotte égale à 70% de celle des Etats-Unis, ce qui revient, en fait, à lui donner une puissance maritime égale à la leur.

Les revendications de l'Italie sont insensées ; prétextant le besoin de ravitailler ses populations et ses armées, elle demande une flotte égale à la plus forte flotte continentale, c'est-à-dire à la nôtre. Mais alors, puisqu'il y a moins d'habitants en Angleterre qu'en Italie, on ne voit pas pourquoi l'Italie ne demanderait pas une flotte égale à celle de l'Angleterre ?

M. Martin-Bonachon. - Sans doute, en effet, ne sera-t-il pas très difficile de diviser le bloc américain : anglais, avec un peu d'habileté. Mais nous devons avant tout connaître les intentions du ministre de la marine.

M. le Président. - Je lui demanderai de venir prochainement devant nous.

Officiers de Réserve

M. Tissier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi relatif au recrutement et à la promotion des officiers de réserve.

Il conclut à l'adoption du projet.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée à 15h.45 minutes.

12^e séance.jeudi 12 décembre 1929

Présents: MM^{rs} Bergeon, ~~de Bredon~~, Martin: Binachon, le Baïl, Perreau, Tissier, Lemarie, Paul Bignon, Villanet-Duchesnois, Dudoût, le comte de Blois, Boivin: Champeaux.

Présidence de M: Bergeon

La séance est ouverte à quinze heures.

Audition de M: le Ministre de la Marine.

M: le Président. - M: de Kerquezec ~~de Kerquezec~~ m'a fait connaître que M: le Ministre de la Marine ne pourra se présenter devant la Commission qu'à seize heures, étant retenu à la chambre des Députés. Si la Commission le veut bien, elle pourra suspendre sa séance jusqu'à seize heures, après avoir entendu de ~~de Kerquezec~~ désigner un rapporteur sur la ^{proposition} ~~proposition~~ de loi concernant les officiers de marine mis prématurément à la retraite. (Assentiment)

Officiers de Marine mis à la retraite.

M: Martin: Binachon est désigné comme rapporteur de la proposition de loi tendant à accorder une compensation aux officiers de marine prématurément mis à la retraite par suite de la loi du 5 mars 1915.

La séance est suspendue à 15 heures 10.

Elle est reprise à seize heures.

Présents: MM^{rs}: de Kerquezec, Boivin: Champeaux, Dudoût, Babin: Chevance, Rio, le Baïl, Bergeon, Brindeau, Villanet-Duchesnois, de Blois, Lemarie, Paul Bignon, Martin: Binachon.

Présidence de M: de KerquezecAudition de M: le Ministre de la Marine.

Voir compte-rendu sténographique

Officiers de Marine à la retraite

M. Martin: Binachon donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi tendant à accorder une compensation aux officiers de marine prématurément mis à la retraite par suite de la loi du 5 mars 1915. Le rapport conclut à l'adoption de ^{la} proposition de loi. Les conclusions sont adoptées.

Ordre du mérite maritime.

M. Brindeau demande qu'au prochain ordre du jour soit porté son second rapport supplémentaire sur la création d'un ordre du mérite maritime. Il en est ainsi ordonné.

La séance est levée à 16 heures 50

==

13^eme Séance.Vendredi 20 déc. 1929

REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA COMMISSION DE LA MARINE
 -:-:-:-:-

Vendredi 13 Décembre 1929

Présidence de M. VICTOR BERARD, Président de la Commission
des Affaires Etrangères.

PRÉSENTS:

M.M. VICTOR BERARD, de KERGUEZEC, Président de la Commission de la Marine, MILLERAND, de JOUVENEL, BABIN-CHEVAYE, DE MARGUERIE, DUDOUYT, MESSIMY, PAUL BIGNON, LEMERY, FERNAND DAVID, MARTIN-BINACHON, LE BAIL, LOUIS TISSIER, BOMPARD, MOLLARD, ORDINAIRE, CUTTOLI, PIETTIN, LABROUSSE, de POMEREU, SAURIN, VILLAUT-DUCHESNOIS, DEBIERRE, CORNUDET, HENRY BERENGER, le Comte de BLOIS, BERGEON, CHARABOT, STEEG, LHOPITEAU, FERNAND MERLIN, BOIVIN-CHAMPEAUX, ALBERT SARRAUT, REYNALD, LEMARIE, CHENEENOIT, PERREAU.

La séance est ouverte à seize heures.

CONFÉRENCE DE LONDRES

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il convient de commencer par donner la parole à notre collègue M. de Kerguezec, qui est président de la Commission de la Marine, puis à chaque membre des deux Commissions qui aura des questions à poser. Après la discussion, je prierai la Commission des Affaires Etrangères de rester pour fixer sa réunion de la semaine prochaine, le vendredi 20 étant déjà réservé à l'interpellation de M. Lémery.

M. DE KERGUEZEC, Président de la Commission de la Marine.- La question navale n'est pas nouvelle depuis longtemps l'Angleterre veut une nouvelle Conférence pour restreindre encore notre armement. Reportons-nous, pour le passé, aux vives protestations patriotiques inspirées à M. ALBERT SARRAUT, par la Conférence de Washington et par les conditions dans lesquelles la France y avait été placée. Il insinuaient que les pourcentages alors imposés à la France n'avaient pas été discutés. Notre enquête a confirmé qu'ils n'avaient été déterminés d'après aucun tableau ni statistique, mais par le pur arbitraire.

Je vous ai fait distribuer des tableaux indiquant l'étendue des rivages et des routes maritimes à protéger ainsi que le nombre des populations coloniales à défendre. Si quelque justice avait dirigé les travaux de distinction, la France aurait actuellement le 3ème rang, tout de suite après les Etats-Unis. Ceci est important car, j'estime que lorsque dans une Conférence, une nation reste sur la défensive, elle est en mauvaise posture. La France doit, par motion préjudiciable, poser à Londres que le pourcentage soit faux et qu'elle a droit d'en demander révision.

La France n'a cessé d'affirmer, par la voix de son Parlement, sa volonté de n'avoir plus de marine offensive. Mais ce à quoi nous ne retrouverons jamais, c'est au droit de constituer les flottes défensives qui nous sont nécessaires.

Tout de suite nous nous sommes trouvés en face de la doctrine et de la manœuvre anglaises. Déjà l'Angleterre avait voulu faire interdire les sous-marins dans le travail préparatoire du Traité de Versailles. Je fus averti à temps, je pus intervenir auprès du Ministre de la Marine, qui reconnut le bien fondé de mes informations, puis auprès du Président du Conseil, qui prétendit que c'étaient des rracontars. Un fait, mes renseignements étaient exacts et n'ont pu être démentis.

A Washington, on voulait nous limiter à 30.000 tonnes de sous-marins, ce qui n'eût fait, en réalité, que 8 000 tonnes en service à la fois. La Commission de la Chambre réclama liberté complète de construction. Aujourd'hui notre droit est intact. Je sais bien qu'il y a eu, lors du pacte anglo-français, une nouvelle offensive anglaise pour ne plus nous laisser cette liberté qu'en ce qui concerne les sous-marins de moins de 600 tonnes. Nous nous sommes élevés contre cette prétention, car de tels bâtiments, avec l'encombrement des appareils, sont presque inutilisables et d'un trop faible rayon d'action pour s'opposer aux flottes ennemies qui tenteraient d'arrêter les convois de troupes dont nous avons besoin. Nous estimons que sur ce point l'Etat Major a eu tort de céder trop vite. La France a besoin d'une liberté totale pour sa marine défensive. Lorsqu'on veut désarmer, il faut commencer par les armes offensives, et c'est ce qu'elle a fait nettement, puisque dès 1919, son Parlement décidait la destruction des 5 grands supercuirassés du type "Flandre".

Nous ne saurions accepter d'être liés à aucune nation. Des accords, oui. Mais à condition que la pays, y reste libre de ses choix. Le jour où nous n'aurions plus de marine nationale, nous serions obligés de souscrire à toutes les conditions des alliés que nous nous serions donnés.

La Commission de la Marine a entendu le Ministre de la Marine. Il lui a demandé le secret. Mais je sais que ce secret sera de même gardé par tous ici.

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez parler librement. Je m'engage, au nom de tous, à ce que tout ce que vous direz reste entre nous.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE.- Le Ministre nous a déclaré qu'à Londres la France soutiendra d'abord le principe de la souveraineté. Tout de suite se posera la question de la parité avec l'Italie. Quand on voit les tableaux, on se demande comment a pu être imposée cette parité. C'est une absurdité. L'Italie n'est que sur une seule mer, la Méditerranée. La France est sur la Méditerranée, mais elle est aussi sur l'Atlantique, par ses Colonies elle est sur tous les océans, elle est sur la Manche et sur la Mer du nord, et ces deux mers posent des problèmes capitaux. Le Ministre semble décidé, pour sa part du moins, à repousser la parité.

Il ajoute qu'en aucun cas les décisions prises ne seront valables qu'après avoir été homologuées par une Conférence de toutes les nations. Il n'acceptera pas la limitation par catégories ni la limitation en sous-marins. Il a déclaré que, le Parlement ayant une doctrine navale, il ne la perdrait pas de vue un instant.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. le Président de la Commission de la Marine de l'exposé clair et complet qui nous a permis de faire le tour de la question. Je voudrais lui demander quelle est actuellement l'exacte valeur des propositions formulées à la dernière commission préparatoire, à laquelle il faisait allusion ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE. - Les propositions n'ont pas été homologuées; elles n'existent donc pas à proprement parler.

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne la question de la parité avec l'Italie, je dois signaler que la thèse italienne est celle-ci : nous avons un double front de mer : sur la Méditerranée et sur l'Adriatique. Or, notre côte de l'Adriatique, sur laquelle nous n'avons pas de positions de défense, est menacée par les nids de guêpes que sont les ports yougoslaves. La Commission de la Marine a-t-elle pu chiffrer ces risques possibles qu'invoque l'Italie ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE.- Nous l'avons fait, et je puis dire que ces risques sont insignifiants. Il n'est pas inutile d'ajouter d'autre part que si l'Italie semble actuellement se rallier à la thèse de la limitation des sous-marins, c'est qu'elle redoute, justement, que la Yougoslavie n'en puisse construire, ce qui serait pour elle un péril.

M. LE PRESIDENT.- Une des questions capitales qui se posent, relativement à la Conférence de Londres est celle-ci: les accords qui y seront conclus seront-ils imposés aux petites puissances qui n'auront pas participé à la conférence, ou auront-elles le droit de les discuter? Cette question est spécialement importante en ce qui concerne les sous-marins.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE.- J'ignore les intentions du Gouvernement sur ce point, mais je sais que toutes les petites puissances accepteront volontiers toutes décisions dans le sens de la liberté de construction des sous-marins, puisque le sous-marin est une arme défensive.

M. LE PRESIDENT.- On peut regretter que ces petites puissances n'aient pas été convoquées à Londres, comme semblerait le commander le principe qui a toujours été le nôtre, de la défense des minorités.

M. MARTIN-BINACHON.- En tous cas, M. le Ministre de la Marine nous a formellement déclaré que toutes les décisions prises à Londres devront être homologuées à Genève.

M. HENRY DE JOUVENEL.- C'est bien une preuve que les intérêts que nous défendront à la Conférence sont liés à ceux des petites puissances. On peut alors se poser deux questions: pourquoi allons-nous à cette conférence, où les petites puissances ne seront pas représentées et où, par conséquent, nous serons en minorité; et, puisque nous allons à Londres, y accepterons-nous le ridicule principe de la parité?

M. LE PRESIDENT.- Ce sont les deux questions essentielles. Bornons-nous pour le moment à la première: la question des petites puissances et de leur absence à Londres.

M. LE COMTE DE BLOIS.- D'après les déclarations de M. le Ministre de la Marine, la conférence de Londres n'est qu'une conférence préparatoire. Les avantages qu'elle présente pour nous sont faibles, mais ils existent. Nous pouvons espérer d'abord, avec l'appui du Japon, obtenir la révision de certains coefficients fixés à Washington; ensuite, obtenir une plus large limitation du capital-ship; enfin obtenir la révision du calibre fixé à Washington pour les croiseurs.

M. LE PRESIDENT.- L'appui du Japon nous sera utile, mais si les petites puissances avaient été convoquées, elles auraient pu, en plus, nous donner le leur.

M. LE COMTE DE BLOIS.- C'est indéniable, mais puisque la situation se présente ainsi, tâchons d'en retirer le plus d'avantages possible. Nous pouvons espérer obtenir à ~~lors~~ Londres la révision dans un sens plus favorable pour nous de notre pourcentage de croiseurs et de leur armement.

M. LE PRESIDENT.- Je sais, par une conversation personnelle, que le Gouvernement espagnol eût pris part volontiers à la Conférence, souhaitant même que le Portugal y fût convié aussi; et, dans de telles conditions, la Grèce s'y fût fait également représenter.

De telles considérations constituent l'aspect diplomatique du problème de la Conférence. C'est pourquoi je les présente à nos collègues de la Commission de la Marine, qui en connaissent plus particulièrement le côté technique.

M. LE COMTE DE BLOIS.- Les puissances non conviées à Londres seront représentées à Genève, où les travaux de la conférence seront examinés en vue de l'élaboration de la convention définitive.

"Définitive" n'est d'ailleurs pas le mot exact, puisque M. le Ministre de la Marine vous a dit que les conventions à venir seraient limitées dans le temps, sans pouvoir excéder 3 ans.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien pourquoi je demande s'il est vraiment utile d'aller à une conférence préparatoire sans avoir en main tous les atouts que nous aurons, précisément, à Genève, quand il faudra homologuer les résultats de cette première conférence ?

M. MESSIMY.- La Commission de la Marine a-t-elle pu poser à M. le Ministre de la Marine cette question précise : " Au cas où nous serions seuls, à Londres, à demander la liberté complète des constructions de sous-marins, nous retirerions-nous de la Conférence ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE.- Si la question n'a pas été posée en des termes aussi précis, je crois pourtant pouvoir assurer que M. le Ministre de la Marine nous a donné des indications qui permettent de croire qu'il y aurait répondu affirmativement.

M. LEMERY.- La Conférence de Londres réunira 5 puissances pour préparer les bases sur lesquelles pourra être calculé, à Genève le désarmement naval. Elle ne décidera rien, c'est entendu, mais elle posera certains principes qui tendront à s'imposer aux autres puissances. Certes il est très probable qu'à Londres nous serons, le Japon et nous, en minorité devant l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Italie; et sans doute aurions-nous mieux fait de ne pas nous y rendre. Mais puisque nous y allons, tâchons au moins d'éviter l'attaque brusquée que nous n'avons pas évitée à Washington, et tâchons de substituer aujourd'hui aux résultats de ce coup de force, un état de choses établi sur des bases rationnelles. De base

rationnelle pour établir les principes du désarmement, il ne faut y en avoir qu'une, et M. le Président de la Commission de la Marine l'a fort bien indiqué : c'est le calcul de la longueur des côtes, et des voies de communication entre la métropole et les Colonies : considérée sous ce jour, l'objection qu'élève l'Italie au sujet de son front naval sur l'Adriatique ne tient plus. Les tableaux qui ont été établis dans ce sens montrent que les nations doivent être rangées dans cet ordre : Angleterre, Etats-Unis, France, Japon, Italie.

Le second problème qui se pose est celui du tonnage.

Nous ne devons sous aucun prétexte accepter la fixation d'un tonnage par catégories, mais au contraire celle d'un tonnage global, dans les limites duquel nous pourrions jouer librement, selon nos ressources ou les conceptions de notre Etat-Major. La méthode doit être ici la même qu'en matière d'armée terrestre, et l'on n'imaginerait pas de fixer, arme par arme, les limites dans lesquelles une nation doit contenir ses effectifs !

Ces principes sont si essentiels que, si le Gouvernement français ne pouvait les faire accepter dès le début de la conférence, j'estime qu'il devrait rompre aussitôt les négociations.

M. LE PRESIDENT. - En laissant à chaque nation la liberté entière d'utiliser à son gré le tonnage global auquel elle a droit, on accorderait donc ainsi la liberté de construction des sous-marins.

M. LEMERY. - En effet.

M. MILLERAND. - La conférence de Londres me paraît être une nouvelle manifestation d'une méthode que j'estime fort dangereuse. Elle ne décidera rien, mais elle préjugera tout. Les petites puissances seront forcées, moralement sinon matériellement, d'accepter les décisions prises par les grandes, et c'est un procédé contraire à la méthode qui fut toujours celle de la France : la défense des petites puissances. Je crains que, cette fois encore, et comme lors de la préparation des traités de Locarno, les petites puissances ne soient mises par les grandes en présence du fait accompli.

M. LE PRESIDENT. - Cette crainte est des plus fondées, et elle préoccupe vivement l'opinion.

M. HENRY DE JOUVENEL. - La question qui se posera à Londres sera la question des voix. L'Angleterre et les Etats-Unis seront d'accord, la France et le Japon également. L'Italie aura

donc un rôle d'arbitre, et il faut bien prévoir qu'elle en usera contre nous, surtout sur la question des sous-marins. M. le Comte de Blois estime que nous pouvons espérer une révision des coefficients; mais c'est un espoir, et pas davantage. Si donc nous n'allons à Londres que pour défendre notre propre point de vue, nos propres intérêts, nous serons battus. Encore une fois, nous n'aurions pas dû accepter d'aller à Londres, et nous pouvions refuser, comme nous avons refusé de participer à la conférence tripartite de Genève; mais puisque nous y allons, présentons au moins un programme de véritable désarmement naval. Ne nous écartons pas du vrai but de cette conférence, ne perdons pas de vue Genève, la S.D.N. et les petites puissances, que nous avons toujours défendues. Nous ne gagnons jamais rien à vouloir travailler tout seuls.

M. LE PRESIDENT. - Il est très évident que l'Italie, qui est financièrement à la merci de l'Angleterre et des Etats-Unis ne pourra que se rallier à leur politique.

M. LOUIS TISSIER. - Si nous demandions à Londres l'augmentation du tonnage global, on ne pourrait nous l'accorder qu'en échange de la limitation des constructions de sous-marins. Or, c'est une limitation que nous ne pouvons accepter. Et si même, comme il en a été question, on voulait nous accorder la liberté de construction mais seulement pour les sous-marins de 600 tonnes, ce serait inacceptable. Les sous-marins, en effet, sont presque inutilisables, et le seront de moins en moins. Ils ne peuvent en effet ni convoyer au loin ni recevoir le matériel nécessaire à la guerre moderne. Cette mesure, désirée depuis longtemps par l'Angleterre, équivaldrait pour nous à compromettre tout l'espoir que nous plaçons dans nos colonies en cas de conflit.

Il faut qu'en arrivant à Londres le Gouvernement soit bien pénétré de la volonté qu'a le Parlement de garder intacte la liberté de la France pour sa flotte défensive.

De même que l'Allemagne, par un outillage civil adroitement préparé, et adaptable, peut préparer des armements terrestres, de même l'Italie, qui n'est pas un pays industriel, à su faire de grands sacrifices en faveur des sous-marins, et notamment en en construisant pour les petites puissances. En cas de guerre, elle pourrait garder pour elle ces sous-marins. De telles manoeuvres sont impossibles chez nous, et nos budgets sont trop sincères pour que nous puissions développer ainsi, secrètement la puissance de nos armements. Ce que nous voulons, et dans l'intérêt de la défense nationale, c'est l'entière liberté de construction des sous-marins.

M. LEMERY.- Je reviens sur ce point, et j'y insiste, qu'une flotte défensive nous est indispensable, pour assurer la protection de nos voies de communication maritimes. C'est par des considérations de cet ordre, très précises, que devra être terminé le tonnage global, dans les limites duquel chaque pays pourra établir son programme de construction. Et le Gouvernement français doit présenter à Londres cette thèse, quitte à rompre les pourparlers si cela n'est pas acceptée.

M. MARTIN-BINACHON.- Notre programme naval actuel est modeste, mais il ne faut pas qu'on puisse en prendre argument pour le limiter dans l'avenir.

Parmi les déclarations qu'a faites M. le ministre de la marine devant la Commission de la Marine, il en est une que nous devons retenir, et qui me paraît pouvoir être grossée de conséquence. Je fais allusion au compromis franco-britannique, intervenu lors de la dernière commission préparatoire de Genève, en mars 1929. Il s'agit d'une motion transactionnelle proposée par la France et qui, sans revenir à la limitation du tonnage par catégories, ne proclamait plus absolument le principe du tonnage global. Le tonnage global était en effet, par cette convention, réparti en quatre tonnages particuliers, et chaque puissance aurait eu le droit de modifier l'un ou l'autre de ces tonnages particuliers, à condition d'en avertir la S.D.N. un an à l'avance.

C'est une limitation des droits à la construction libre que nous demandons; et, bien que cet accord n'ait aucune valeur, actuellement, il est à craindre, d'après les déclarations du Ministre de la Marine que les Anglais ne la reprennent, et que la délégation française n'accepte de s'y rallier.

M. LE PRESIDENT.- Ces deux remarques sont capitales. Il faut en effet éviter que les puissances étrangères ne puissent prendre prétexte de notre programme naval actuel; et, d'autre part, que ce texte limitatif élaboré en mars dernier ne puisse être repris. Il me paraît essentiel que les commissions de la Marine et des Affaires Etrangères communiquent aux deux ministres compétents leurs suggestions.

M. CORNUDET.- Je signale, à propos d'une opinion émise tout à l'heure, que si l'Italie est, financièrement, à la merci de l'Angleterre et des Etats-Unis, le Portugal est, par une longue tradition, sous la dépendance de l'Angleterre, et qu'on peut se demander aussi s'il n'existe pas entre Rome et Madrid des liens particulièrement étroits.

- M. LE PRESIDENT.- M. de Jouvenel a parlé très justement de petites puissances et des attaches que nous devons garder avec Genève. Ce n'est pas tant pour avoir l'appui de ces petites puissances que nous devons toujours penser à elles, que pour soulever devant la S.D.N. une question de justice internationale.
- M. LABROUSSE.- Il en résulte, une fois de plus, que ces petites puissances auraient dû être convoquées à Londres.
- M. TISSIER.- En ce qui concerne notre programme naval, ce n'est en effet, pas une raison parce que nos ressources nous obligent à le restreindre, pour qu'on puisse le limiter dans l'avenir.
- M. DEBIERRE.- Si nous parlons ainsi, selon le bon sens, on nous accusera encore de faire une politique impérialiste !
- M. TISSIER.- Or, il s'agira seulement de réserver nos droits ! J'ajouterai que l'Angleterre, elle, a le droit d'avoir une flotte pour ses dominions: alors que nous, pour nos colonies, nous n'avons droit à rien !
- M. LE COMTE DE BLOIS.- Si vraiment il paraît à la majorité d'entre nous que nous n'aurions pas dû aller à Londres, et s'il est encore temps d'y renoncer, pourquoi ne voterions-nous pas un ordre du jour demandant au Gouvernement de différer son projet ?
- M. LE PRESIDENT.- Ce serait une attitude trop risquée. Il suffit maintenant que les deux commissions présentent leurs observations précises au Gouvernement.
- M. ALBERT SARRAUT.- Autant la France a bien fait en ne se rendant pas à la conférence tripartiste de Genève, autant elle se tromperait en n'allant pas à Londres.

Je ne suis pas très inquiet, pour ma part, des conséquences matérielles de cette conférence, pour cette raison, exposée d'ailleurs dans la lettre même d'invitation, qu'il s'agit là d'une conférence de préparation et qu'aucune décision n'y sera prise concernant les flottes des puissances convoquées. La lettre de M. Henderson à M. Briand est formelle à cet égard. Le dernier mot restera à la conférence préparatoire du désarmement.

Mais c'est l'attitude morale que nous aurons à Londres qui me préoccupe. Je crains qu'on ne puisse nous présenter aux yeux du monde comme ne travaillant pas à l'oeuvre de paix. ET c'est pourquoi j'estime que nous devons demander très nettement aux Ministres des Affaires Etrangères et de la Marine: "quelle sera l'attitude de la France, et comment manoeuvrerons-nous ?"

Je crois qu'il serait dangereux de commencer par des revendications. A la faveur de cette attitude maladroite, les autres puissances dissimuleraient facilement les rivalités qui les divisent dans la course aux armements qu'elles disputent, et les torts retomberaient sur nous. A Washington, l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon étaient en conflit; il fallait sacrifier quelqu'un à ces intérêts, et ce fut la France; il ne faut pas que cette manoeuvre se renouvelle, et nous devons savoir ce que répondra le Gouvernement au cas où une semblable manoeuvre se désirerait encore contre nous.

Car la situation est la même aujourd'hui : la vraie cause du malaise, c'est la rivalité entre l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon. Si nous présentons dès l'abord nos revendications, nous nous mettons maladroitement au premier plan, et il serait beaucoup plus opportun de laisser les autres puissances découvrir leur jeu. La délégation française doit être assez bien armée pour pouvoir élargir le débat; il faut qu'on sache qu'en réalité il s'agit là de l'éternelle question de la rivalité des trois autres puissances en Extrême Orient, et que, par exemple, si l'Angleterre veut réduire notre liberté en matière de construction de sous-marins, c'est en réalité pour imposer la même limitation au Japon.

Alors seulement nous pourrions nous retourner vers les petites nations. Déjà, à Washington, j'ai dit que nous n'avions pas le droit de légiférer pour tout le monde, et qu'il ne nous appartenait pas de limiter la construction des sous-marins pour les petites nations.

En vérité, si l'affaire avait été bien étudiée, on eût convié à Londres les 9 puissances signataires du traité concernant les intérêts chinois, et notamment la Belgique et surtout la Hollande, à laquelle les Indes néerlandaises donnent de grands intérêts en Orient. De toutes manières, il faut donc que le débat de Londres s'élargisse; n'en faisons pas uniquement une question française, et n'ayons pas l'air de revendiquer pour nous seuls. Surtout, laissons l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon s'affronter, et ne prenons pas la responsabilité d'un échec possible.

M. LE PRESIDENT. - Nous devons en effet signaler cet aspect de la question au Gouvernement. Mais pour aujourd'hui, nous devons examiner plus étroitement ce que nous demanderons, nous, à Londres.

M. DE JOUVENEL. - Il faut trouver une position diplomatique qui nous permette d'obtenir la liberté de nos armements défensifs tout en conservant notre situation morale.

.- Car il reste évident que, malgré nous peut-être.
M. LE PRESIDENT. - devons participer à la conférence de Londres.

M. DE JOUVENEL.- Et nous devons toujours nous placer aux points de vue habituels à la France : 1°) les désarmements terrestres, aérien et naval, forment un bloc inséparable; 2°) aucun résultat ne sera atteint sans le concours de toutes les puissances, et nous devons donc réserver les droits des plus petits; 3°) le principe de la parité est faux, diplomatiquement, puisqu'il nous ramènerait à l'ancien système des alliances, contre lequel s'élèvent aujourd'hui les Anglo-Saxons. Ce que nous risquons de voir à Londres, en somme, c'est un partage du monde à bon marché, entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

M. MARTIN-BINACHON.- Tel est l'aspect diplomatique de la parité. L'aspect technique conduit aux mêmes conclusions, et les chiffres prouvent également que c'est là un principe inacceptable.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble que l'unanimité existe parmi nous pour repousser le principe de la ~~parité~~ ^{parité} entre la France et l'Italie. (Assentiment). J'estime donc après cet échange de vues, que les deux Présidents des Commissions de la Marine et des Affaires étrangères devront transmettre les opinions émises ici aux deux ministres compétents, et les prier de venir prochainement devant les deux commissions réunies. (Assentiment). Nous pouvons arrêter dès maintenant les lignes générales des questions que nous pourrions poser aux représentants du Gouvernement.

M. LEMERY.- Les principes exposés au cours de notre réunion me paraissent pouvoir être rassemblés ainsi : 1°) il ne saurait être question à Londres de réduire les coefficients concernant les forces navales; 2°) La conférence de Londres n'étant qu'une Conférence préparatoire, on ne daurait qu'y jeter la base rationnelle du désarmement; 3°) cette base rationnelle doit être fixée d'après la longueur des côtes à défendre et des voies de communications à conserver entre la métropole et les possessions d'outre-mer. 4°) Le tonnage global de chaque nation ayant été ainsi fixé, chaque nation est libre de s'organiser dans ces limites, selon ses ressources et ses responsabilités; 5) le Gouvernement doit, avant d'aller à Londres, faire connaître à toutes les puissances la doctrine qu'il entend y soutenir. 6°) Si ces ~~bases~~ bases ne sont pas acceptées comme point de départ des discussions, la France doit se retirer de la conférence, et réserver ses droits pour l'examen ultérieur des décisions à Genève.

M. ALBERT SARRAUT.- Le dernier point relatif à l'abandon des pourparlers me paraît inutile à préciser. En effet, la conférence échoue si les décisions ne sont pas prises à l'unanimité

M. DE JOUVENEL. Il faudrait préciser que le principe de la parité doit être repoussé.

M. ALBERT SARRAUT. - J'estime, au contraire, qu'il ne faut même pas parler de la question de parité. Après la conférence de Washington, notre position était excellente; nous n'avions qu'à dire à l'Italie que nous construisions des croiseurs et des cuirassés à notre gré, et qu'elle en fasse autant si elle le voulait. Elle ne l'aurait pas pu, et c'est bien pourquoi, aujourd'hui, elle demande la parité.

M. HENRY BERENGER. - Ne prenons pas de décision sur ce point aujourd'hui. Mais transformons les principes rédigés par M. Lémery en questions que nous pourrions soumettre aux Ministres.

M. MILLERAND. - Je suis de l'avis de M. Albert Sarraut. Plutôt que d'attaquer de front le principe de la parité, posons d'autres principes dont l'application mènera naturellement à ne plus accepter la parité.

M. DE JOUVENEL. - Avant d'en terminer, je voudrais attirer l'attention sur une tout autre question. Que fait actuellement notre flotte dans l'Adriatique ? C'est une question que j'aimerais poser nettement au Gouvernement, et j'ai le sentiment que nous sommes en train de nous mettre bien imprudemment dans notre tort.

M. LE PRESIDENT. - En effet, on croirait presque qu'il s'agit là d'une pure et simple provocation, que nous ne nous expliquons pas.

M. DE BOMEREU. - On a même pu imprimer dans des journaux étrangers que des marins français débarqués dans un port de l'Adriatique avaient conspué M. Mussolini.

M. BERGEON. - Dans le questionnaire qui sera transmis aux deux Ministres, nous devrions introduire une question relative à compromis franco-anglais envisagé à la lère conférence préparatoire du désarmement, en mars 1929.

M. LE PRESIDENT. - Ce sera, en effet, une question utile. Les présidents des Commissions de la Marine et des Affaires étrangères rédigeront dans ce questionnaire et le feront parvenir aux Ministres compétents, en leur demandant de venir au plus tôt devant les deux commissions réunies.

Je tiens, en terminant, à remercier la Commission de la Marine de sa précieuse collaboration, et je me réjouis au nom de la Commission des affaires étrangères, de l'utile travail que nous avons pu faire ensemble.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MARINE. - La Commission de la Marine remercie, elle aussi, la commission des affaires étrangères, notre réunion aura été utile et la conférence de Londres méritait d'être examinée en détail.

M. LE PRESIDENT. - Je prie les membres de la Commission des Affaires étrangères de vouloir bien fixer le jour où ils veulent se réunir pour entendre M. le Général Bourgeois, le vendredi 20 décembre étant consacré à l'interpellation de M. Lémery.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Je préfère personnellement parler jeudi prochain devant la Commission.
Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 45 minutes.

---:---:---:---

A la suite de cette séance, le texte suivant a été communiqué à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Affaires Étrangères et à M. le Ministre de la Marine.

Les deux Commissions sénatoriales des Affaires Étrangères et de la Marine seraient heureuses que M. le Ministre compétent voulussent bien venir devant elles et les renseigner, aussitôt que les circonstances le permettront, sur les points suivants:

1) Quelles sont les vues précises que le Gouvernement français compte présenter et maintenir à la conférence de Londres au sujet des tonnages et catégories de navires et de leurs contingents?

2) La Conférence de Londres n'étant que préparatoire à la conférence de désarmement de Genève, le Gouvernement considère-t-il qu'il y puisse être question d'autre chose que de chercher une base rationnelle à la

limitation des armements ?

30) Est-il possible de chercher cette base rationnelle ailleurs que dans des données précis, telles que : longueurs respectives des côtes à défendre, longueur de lignes de communications à conserver entre toutes les parties, métropolitaines ^{ou} coloniales de chaque nation, densité des populations, etc... ?

40) Le tonnage global de chaque contractant ayant été ainsi fixé, est-il possible et équitable de ne pas laisser à chaque nation la liberté pleine et entière d'organiser sa défense navale, comme sa défense terrestre, sur le sens de ses responsabilités, de ses ressources et de ses propres qualités ?

50) Est-il à prévoir que la conférence de Londres veuille revenir sur l'adhésion donnée par la dernière commission préparatoire

de Genève (mars 1929) à la motion transactionnelle de la France, relativement à l'économie du tonnage global et par catégories ? Quelle serait l'attitude, en ce cas, du Gouvernement français ?

60) Le Gouvernement français, avant d'aller à Londres, fera-t-il connaître à toutes les Puissances les principes directeurs de sa politique générale de paix et de désarmement ?

—

14^{ème} séance.

vendredi 20 décembre 1929

Présents : M^{rs} de Kerquezec, Brindeau, Tisser, Martin-Binachon, Bergeon, Babin-Chevaye, le comte de Blois, Lemery, Perreau.

Présidence de M^r de Kerquezec

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

Assurances des Marins Français.

M^r Brindeau fait connaître que la Commission de la Chambre a accepté le texte du projet de loi sur la réorganisation des services d'assurances des marins français, avec les modifications qu'il a apportées le 17. Il se a prévu que le texte sera voté sans discussion par la Chambre.

Ordre du Mérite Maritime.

M^r Brindeau donne lecture d'un rapport supplémentaire sur la proposition de loi portant création d'un ordre du mérite maritime. Le rapport constate l'adhésion du Gouvernement à l'institution de l'ordre nouveau.

M^r le Président remercie M^r Brindeau au nom de la Commission pour les efforts qu'il a accomplis en vue de faire aboutir cette proposition de loi. Il souligne le haut intérêt que présente pour la Marine la création de l'ordre, et se réjouit que le Ministère de la Marine ne soit plus privé de toute distinction à offrir en récompense à ceux qui ont bien mérité de la Marine.

Les conclusions du rapport sont adoptées. M^r Brindeau se fera au plus tôt, afin que le texte puisse être voté sans retard.

Interdiction de la pêche aux étrangers. -

Sous réserve que M^r Sari, qui en est l'auteur, n'exprimera pas le désir de rédiger lui-même le rapport, M^r Bergeon est nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi du 30 mars 1928 ayant pour objet d'interdire la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie.

Pêche maritime côtière

M^r Tissier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Programme naval.

M^r le Président. — La discussion du programme naval devant venir à la Chambre très prochainement, la Commission désirera sans doute en discuter le plus tôt possible. Si M^r Martin-Binachon, qui a accepté de suivre la discussion à la Chambre peut nous présenter son rapport dès la semaine prochaine, nous ~~l'entendrons~~ l'entendrons aussitôt.

M^r Martin-Binachon. — Cela me sera facile. Je dois pourtant signaler dès maintenant qu'il sera bien difficile au Sénat de ne pas voter le texte tel qu'il aura été voté par la Chambre. Les intentions du Ministère, très légitimes, sont en effet que le programme naval soit voté rapidement, pour que la France puisse se présenter à la Conférence de Londres avec un programme déjà formulé. Nous devons, je le crois, accepter cette procédure. Certes la tranche de programme naval qu'on nous propose n'est pas très importante; pourtant, nous devons avant tout nous présenter à Londres avec un programme voté.

M^r le Président. — Il importe en effet que le programme soit voté avant la séparation des chambres.

M^r Louis Tissier. — Mais qu'il soit bien entendu que nous ne votons le programme qu'on nous apporte que pour cette raison de principe, et que nous réservons notre droit d'examiner par la suite ce programme avec le ministre de la Marine.

M^r Martin-Binachon. — Le rapport peut l'indiquer, et ~~faire~~ demander qu'une nouvelle tranche soit présentée d'ici un ou deux mois.

M^r le Président. — Ainsi aurons-nous voté le programme naval en réservant pourtant nos droits. Le rapport peut également stipuler que la Commission entend rencontrer prochainement le Gouvernement pour s'entendre avec lui sur certains points, notamment sur les caractéristiques du croiseur.

Il importe que nous arrivions bien armés à Londres. Au reste, les discussions récentes à la Chambre semblent prouver que le Gouvernement est disposé à maintenir devant la conférence les positions qui nous ont

parmi nous-mêmes irréductibles. Le Gouvernement entend bien, cette fois, se présenter devant les puissances avec l'appui du Parlement. C'est une situation dont nous pouvons nous réjouir, en regrettant qu'elle n'ait pas déjà été tenue, lors de la conférence de Washington.

M. Perreau. — Mais ce sont les mêmes hommes qui retournent à Londres.

Craignons que le résultat ne soit encore une fois le même !

M. le Président. — Le Gouvernement a pris des engagements vis-à-vis du Parlement ; il ne décide à ne rien faire sans lui. Nous aurons mauvaise grâce à ne pas lui faire confiance, et nous n'aurons pas davantage à espérer !

M. Martin-Binachon. — Je crains plutôt, pour ma part, que la conférence n'échoue, sur la question des sous-marins.

M. le Président. — Quoi qu'il en soit, le Gouvernement se décide à tenir compte des vœux du Parlement ; il ne traitera pas à Londres contre ces vœux si souvent exprimés. Et j'espère qu'il a agi conformément vis-à-vis des assemblées, puisque aussi bien il aurait eu le droit de se rendre à Londres sans rien nous communiquer de ses intentions.

M. Tissier. — Il n'a pu se dérober à l'insistance et aux intentions très nettes du Parlement, qui, en cette occasion, a manifesté sa volonté avec une heureuse unanimité.

M. le Président. — Si notre Commission a le droit de se réjouir de voir enfin aboutir le travail qu'elle menait depuis nombre d'années. C'est pour nous une vive satisfaction de voir le Gouvernement décider à s'appuyer dans une question de ce genre sur l'opinion des compétences parlementaires.

M. Martin-Binachon. — Cette situation n'existait certes pas à Washington. En ce qui concerne la conférence de Londres, il faudra surtout ne pas perdre de vue les besoins de chaque puissance, établis d'après les tableaux dont nous avons reçu communication.

M. Perreau. — Peut-être aurait-il mieux valu ne pas aller à cette conférence.

M. Martin-Binachon. — Nous ne pourrions pas refuser cette invitation. Puisque nous avons signé le pacte Kellogg, en vertu duquel s'ouvre cette conférence, nous devons y participer.

M. le Président. — Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, M. Paul Boncour, à côté d'observations très justes, me paraît avoir commis une erreur. La conférence de Londres, a-t-il dit, n'a pas de caractère politique. Or il me semble qu'au contraire elle constitue une manœuvre politique, destinée à faire rentrer l'Amérique dans les affaires européennes, et pour

permettre aux Etats-Unis un contrôle financier sur la France. Fort à propos et intervenue la catastrophe financière de New-York, qui, quelque regrettable qu'elle soit, aura au moins ce résultat que nos finances sont actuellement en meilleur état que celles des Etats-Unis; de telle sorte qu'ils ne pourront pas avoir sur nous de contrôle.

M. Martin-Binaison. — En ce qui concerne la question de croiseurs, nous pourrions tenir, à Londres, une position très sûre. L'Angleterre, en effet, a droit à une flotte spéciale pour ses Dominions. Pourquoi n'aurions-nous pas droit, nous aussi, à une flotte pour nos colonies.

M. le Président. — Cette question a été évoquée déjà, et la Commission se rappelle que M. Maurice Long, Gouverneur Général de l'Indo-Chine, lors d'une entrevue que nous eûmes avec lui, lors d'une séance de l'année 1922, nous avait déclaré que l'Indochine était en état, pour sa part, de faire les sacrifices nécessaires à l'entretien d'une flotte autonome. Cette question n'a pas été reprise, mais elle n'est en tous cas pas nouvelle pour nous.

Groupe du Combattant.

M. le Comte de Blois. — Une proposition de loi tendant à la création d'une "Groupe du Combattant" ^{a été adoptée par la chambre. Cette mesure} ~~est en discussion devant le Sénat~~ intéressera également la Marine, et il serait utile que la Commission pût étudier la proposition quand elle viendra devant le Sénat.

La séance est levée à 15 heures 15 minutes.

15^{ème} séance.

Mardi 24 décembre 1929

Présents: MM. de Kerquezee, Bergeon, Martin. Pinachon, Tisser, Rio, Brindeau, de Blois, Boiron: Champeaux, Heiry, Le Bail, Magnan, Villault: Duchesnois.

Présidence de M. de Kerquezee.

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

Conférence de Londres.

M. le Président. — Le Gouvernement m'ayant fait l'honneur de me faire de ~~faire~~ faire partie de la délégation française à la Conférence de Londres, la Commission me permettra de lui exposer à la suite de quelle circonstance fut prise cette décision.

M. le Ministre de la Marine, voici une quinzaine de jours, me posa la première la question, conformément aux intentions du Gouvernement, qui désirait garder, durant toute les négociations, un contact étroit avec le Parlement. Le Ministre me demanda de garder le secret sur la demande qui il venait de me faire.

M. le Ministre des Affaires Étrangères, peu après, me demanda, lui aussi, si j'accepterais, le cas échéant, de faire partie de notre délégation. Je lui répondis, comme à M. le Ministre de la Marine, que j'appréciais le geste du Gouvernement et que je ne voyais pas de quoi décliner l'invitation qu'il me faisait. La même demande me fut ensuite adressée par M. le Président du Conseil.

À la réunion d'hier du Conseil des Ministres, M. André Tardieu a décidé d'ajouter un certain nombre de membres du Parlement à la délégation française: le Président de la Commission sénatoriale de la Marine, le Président de la Commission de la Marine de guerre de la Chambre, les deux rapporteurs du budget de la Marine de guerre (le rapporteur de ce budget au Sénat étant notre collègue M. Rio) M. le Président de la Commission de la Marine Marchande de la Chambre; enfin MM. Chauvet et Désiré Ferry, anciens ministres.

M. le Président du Conseil a convoqué les personnes ainsi désignées, hier à 16 heures 30 à la Chambre, et nous a demandé notre acceptation définitive.

Nous avons répondu que nous étions sensibles au geste de Gouvernement, et à sa signification. J'ai souligné l'importance de cette innovation, et dit que le Parlement entier l'approuverait sans doute, notamment la Commission de la marine du Sénat.

Je tiens à m'excuser, à ce propos auprès de M. Tissier. Voici quelque temps, il avait émis ici même le vœu que le Gouvernement fût accompagné à Londres par quelques membres du Parlement. J'avais déjà vu telle était son intention, mais j'étais tenu par le secret, et je n'ai pu m'expliquer sur ce point.

Nous nous donc à Londres avec le sentiment que de grands intérêts seront en jeu dans cette conférence, et le sentiment aussi, que M. le Président du Conseil saura les défendre. Si je tiens à signaler ici, comme je l'ai déjà fait lors de votre dernière séance, qu'a mon sens - et contrairement à ce que disait devant la Chambre M. Paul Boncour - cette conférence offre nettement un caractère politique. L'Angleterre, en effet, tente, par ce moyen, de rappeler l'Amérique à connaître des affaires européennes. Mais le cataclysme financier de New-York, en affaiblissant la situation financière des Etats-Unis, leur interdit fort heureusement de pouvoir exercer sur nous la moindre pression.

M. Tissier. - Votre députation devra tenir compte de la présence de votre ambassadeur à Londres dans la conférence. Il pourrait arriver que sa situation même l'amènerait à exercer sur votre députation une pression en faveur des sentiments anglais.

M. le Président. - Votre ambassadeur assistera à la conférence selon une coutume traditionnelle; il n'y jouera pas un rôle de direction, mais plutôt de renseignement, qui pourra nous être fort utile.

Programme naval.

M. Martin-Bonachon donne lecture de son rapport sur la tranche du programme naval, actuellement déposé devant la Chambre, et dont le vote doit intervenir prochainement.

Un échange de vues suit, sur quelques points de détail.

M. Tissier. - Il vaudrait mieux ne pas indiquer dans le rapport que le programme ne doit être voté que pour permettre à la France de se présenter mieux armée devant la conférence de Londres. Les Anglais pourraient nous reprocher cette attitude.

M. Martin-Bonachon. - En effet, et je modifierai la phrase en question.

M. le Président. - Il vaut mieux, en effet, ne pas indiquer ce point.

M: Rio. - Le rapport de M: Martin-Binachon indique que les moteurs Diesel du nouveau croiseur allemand ne peuvent que 8 kilogrammes par CV. Je l'avais aussi entendu dire, mais de nouveaux renseignements nous ont appris qu'il faut relever ce chiffre à 16 ou 17 kilos. C'est déjà un ton de force, du reste; mais il faudrait bien vérifier le chiffre du rapport, pour ne pas risquer une erreur involontaire.

M: Martin-Binachon. - J'ai indiqué, sous réserve, ce chiffre de 8 kgs. Il me paraît utile de le signaler, pour piquer au jeu notre section technique, et l'amener à développer ses efforts.

M: le Comte de Blois. - D'autre part, le croiseur allemand ne serait pas, dit-on, de 10.000 mais de 12.000 tonnes.

M: Martin-Binachon. - Je n'ai pas voulu, dans mon rapport, soulever la question du Traité de Versailles.

M: Rio. - M: Martin-Binachon envisage, dans son rapport, le surclassement possible du croiseur allemand. Mais si nous nous engageons dans cette voie, d'autres nous y suivront, et nous rendrons ainsi à la course aux armements!

M: Martin-Binachon. - J'ai surtout insisté sur ce point que nous faisons fausse route, en construisant, pour faire pièce à un navire de cet ordre, des croiseurs de 10.000 tonnes insuffisamment protégés.

M: Rio. - Sur ce point, nous sommes d'accord. Et vous ne sauriez trop souligner dans votre rapport, que nos bateaux sont peut-être d'admirables jouets scientifiques, mais qui ne durent pas.

M: Bergeron. - En ce qui concerne le croiseur de 10.000 tonnes prévu au projet, nous pourrions, tout en votant le texte, réserver les droits de la Commission à recevoir tous éclaircissements sur les caractéristiques de ce navire.

M: Martin-Binachon. - Mon rapport portera cette réserve expresse. Je ne veux pourtant pas insister lourdement sur ce point, pour qu'on ne vous reproche pas de demander au Sénat le vote d'un programme vraiment trop incomplet.

M: Tisserand. - Nous pourrions demander au Ministre de venir prendre devant la Commission un engagement formel sur ce point.

M: le Président. - Aussitôt que la Chambre aura voté le programme, et avant le vote par le Sénat, nous demanderons en effet une audition dans cette intention à M: le Ministre de la Marine.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur un autre point. Dans son rapport sur le programme naval, M: J. L. Dumervil, à la Chambre, s'est montré assez dur et injuste envers le corps d'élite qui est l'artillerie navale. Ce corps a été peiné par ces remarques qu'il n'a pas méritées, conduisant au contraire, dans le secret, un travail précieux et magnifique.

L'ingénieur général Creineux me disait, en réponse à des critiques de ce genre que l'artillerie navale se borne à résoudre les problèmes qu'on lui propose, et qu'elle le fait avec bonheur. Elle ne saurait être rendue responsable de certaines erreurs, qui proviennent de ce que, en matière de construction navale, on prévoit d'abord le navire, pour s'occuper ensuite de l'artillerie dont il faudra le pourvoir. Alors qu'on devrait s'inspirer d'abord des canons, et ne commander qu'en suite cet affût flottant sur le navire. Si trop souvent la disposition de l'artillerie à bord de nos navires est defectueuse, la faute en est à cette méthode defectueuse.

M. Martin-Binaxon. - Les critiques que je formule dans mon rapport sur les affûts et l'approvisionnement des canons à bord ne visent en effet que les services de constructions navales, que je tiens, moi aussi, pour responsable de ces erreurs. L'artillerie navale n'en est pas coupable, et j'en suis le premier à rendre hommage à ce corps d'élite.

M. le Président. - Il serait bon sans doute que le rapport signalât cette erreur de méthode qui consiste à commander d'abord les navires, pour demander ensuite à l'artillerie navale des pièces ~~pour~~ ^{dont} la construction ne peut s'adapter parfaitement aux plans adoptés pour la construction des navires.

M. le Bail. - Je tiens à dire moi aussi que l'artillerie navale ne mérite pas de reproches, et qu'on s'en apercevrait mieux si on ne lui demandait pas de construire des pièces dans des conditions défavorables. Qu'on définit exactement les besoins des navires, et l'on verra que les services de l'artillerie ^{sont} ~~seront~~ à la hauteur de leur tâche.

M. le Président. - L'artillerie navale fait si bien son devoir qu'on lui a parfois reproché de le faire trop bien. C'est ainsi qu'à Toulon, pendant la guerre, l'ordre fut donné de construire des fusées de 75. Trois mois plus tard, l'artillerie navale en fabriquait 75 000 par jour. Or j'ai eu sous les yeux le rapport d'un inspecteur général qui blâmait l'artillerie navale pour en fabriquer trop !

M. Martin-Binaxon. - Je rééditerai mon rapport de manière qu'il ne puisse aucunement être mal interprété en ce qui concerne l'activité de l'artillerie navale.

M. Roo. - J'ai remarqué moi aussi avec surprise les paroles sévères du rapport de M. J.-L. Dumesnil contre l'artillerie navale. Et je rendrai hommage à ce corps dans le rapport que je dois rédiger au nom de la Commission des Finances sur le programme naval.

M. le Président. - Je ferai le nécessaire pour que la Commission entende M. le ministre de la Marine avant le vote du programme.

Traitement des maladies vénériennes

M. Laney et nouveau rapporteur pour avis, en remplacement de M. Faisseris,

qui n'a pu déposer son rapport à temps, d'un projet de loi adopté par la
Chambre des députés, portant approbation de l'arrangement international
relatif aux fautes à donner aux marins du Commerce pour le
traitement des maladies vénériennes.

La séance a levée à 15 heures 30.

Présents: MM^{rs} Brindeau, Lemery, Rio, Boivin-Champeaux, Lomane, Bageou, de Kerquezec, Le Bail, Tissier, Lancreu.

Présidence de M^r de Kerquezec.

La séance est ouverte à quinze heures trente.

Vote immédiat par le Sénat du Programme naval.

Audition de M^r le Ministre de la Marine.

(Voir compte rendu stenographique).

Après l'audition de M^r le Ministre de la Marine, un échange de vue a lieu entre les membres de la Commission:

M^r Lemery. — Le problème des exploratori italiens doit nous inquiéter, et nous devons prendre garde à ne pas sacrifier la vitesse dans nos bâtiments. Elle est d'une grande utilité en mer, permettant d'accepter ou de refuser le combat.

M^r le Président. — Nos contre-torpilleurs et nos sous-marins sont des armes suffisantes, en face des exploratori.

M^r Rio. — Nous ne pouvons aborder le fond de la discussion à l'occasion du vote du programme naval. Les questions les plus importantes restent le problème du croiseur allemand, et la nécessité pour la France d'avoir une flotte égale à celle de deux puissances continentales, puisque nous avons deux mers à défendre.

M^r le Président. — Il importe que le programme naval soit voté par le Sénat sans que soient des discussions qui pourraient être utilisées contre nous, à la veille de la conférence de Londres.

Avant de lever cette séance, je tiens, Messieurs, à remercier en votre nom à tous votre collègue M^r Brindeau, pour l'activité et le zèle qu'il a témoignés ces temps derniers tout particulièrement, à l'occasion de divers textes de lois particulièrement urgents et utiles, notamment en ce qui concerne l'institution de l'ordre du mérite maritime, que le monde des marins se réjouit de voir enfin adopté. Nous espérons vivement que la Chambre pourra voter avant sa séparation le texte que nous avons adopté. Et nous remercions M^r Brindeau des efforts qu'il a faits pour faire aboutir ce projet. (Assentiment)

La séance est levée à seize heures.

SÉNAT

Prise de nos retrous la
steus de l'acte de naissance
la main nombre (1929)
sur les premier des censés naissances